

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION



Mardi 7 Janvier 2014 - 6 Rabi' al-awwal Safar 1435 - N° 474 - Deuxième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news

SELLAL EN VISITE DE TRAVAIL À MASCARA

3 atouts:
L'agriculture,
l'hydraulique
et le tourisme



ALGÉRIE - ÉGYPTE
**Une diplomatie
au service de
la paix**



Page 5

PRÉSIDENTIELLE
2014

**Le corps électoral sera convoqué
avant la mi-janvier**

► Un décret présidentiel sera publié incessamment



Le corps électoral sera convoqué pour la présidentielle 2014 «durant la première quinzaine du mois de janvier» a annoncé, hier, lundi à Alger le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des collectivités locales, Tayeb Belaïz. Lors d'une conférence de presse animée à l'issue de sa visite dans la wilaya d'Alger, M. Belaïz a précisé que «le corps électoral sera convoqué pour la présidentielle de 2014 la première quinzaine du mois de janvier courant à travers la publication d'un décret présidentiel». «Je pense que la scène politique et les partis réagiront le jour suivant la publication du décret, notamment par l'annonce des déclarations de candidature», a-t-il ajouté.

TRANSPORT

Air Algérie
signe trois contrats
pour l'achat de 14
nouveaux aéronefs



PROGRAMME AADL2
175.000 dossiers
à traiter avant de finaliser
les réponses à toutes les demandes

Page 3

SCIENCE et VIE
**Le syndrome
du canal
carpien
en 5
questions**

CULTURE

**DÉCÈS DE M'HAMED
BENGUETTAFF**
Des hommes
de théâtre
saluent
les qualités
de l'artiste et
du gestionnaire

Pages 12-13

Page 11

FOOTBALL

**ÉQUIPE NATIONALE
DE FOOTBALL**
**Halilhodzic
quittera
son poste
après le
Mondial**



Page 20

JUSTICE

EL HARRACH
5 ans de prison
pour les violeurs
ALGER
20 ans de réclusion
criminelle
pour assassinat

Page 9

**Régions Nord : 20° à Alger**

- Prédominance d'un temps généralement ensoleillé la journée.

Les vents seront faibles à modérés.
La mer sera peu agitée.

Régions Sud : 23° à Tamanrasset

- Temps généralement ensoleillé à partiellement voilé vers le Sud-Saoura. Les vents seront d'Est à Nord-Est 15/25 km/h avec localement quelques soulèvements de sable.

Alger	max	20°	min	10°
Oran	max	22°	min	06°
Annaba	max	19°	min	10°
Béjaïa	max	24°	min	11°
Tamanrasset	max	23°	min	05°

PARLEMENT**Le Conseil de la nation reprend ses travaux en séance plénière**

Le Conseil de la nation reprend ses travaux ce matin en séance plénière qui se poursuivront jusqu'à jeudi prochain, a indiqué hier un communiqué du Conseil.

Ces séances seront consacrées, selon la même source, à la présentation et l'examen des projets de loi portant code pénal et projet de loi de règlement budgétaire 2011.

**ACCIDENTS DE LA ROUTE
TROP, C'EST TROP !**

Cinq heures quinze minutes, à Benabdallah, un village à 60 kilomètres d'Ouargla, un bus ralliant Alger à la capitale des hydrocarbures est percuté par un camion transportant des métaux. Les causes de l'accident n'ont pas encore été élucidées.

Le bilan est lourd, très lourd : plus de 10 victimes parmi les voyageurs de l'autocar.

Ce tragique accident a jeté la population dans la consternation : un sentiment d'impuissance devant la répétition de ces tragédies de la route est perceptible.

Pourtant, des solutions existent. Car, trop, c'est trop !

CE MATIN À ALGER**Conférence de presse du groupe Les Abranis**

L'Etablissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger organise ce matin à 10 au centre culturel Mustapha Kateb (5 rue Didiouche Mourad, Alger) une conférence de presse qui sera animée par les membres du groupe rock Les Abranis.

**DEMAIN À 10H30****Le président du HCA M. Assad El Hachemi invité du Forum de DK News**

A l'occasion de Yennayer, M. Assad El Hachemi, président du Haut-commissariat à l'amazighité sera l'invité demain mercredi 8 janvier 2014 à 10h30 du Forum de DK News.

Cette conférence inaugure les festivités commémoratives de Yennayer se tiendra au Centre de presse de notre publication sis, 3 rue du Djurdjura, face au lycée El Mokrani, Ben Aknoun Alger.

**No comment****RAOURAOUA-HALILHODZIC : RIEN NE VA PLUS****DEMAIN À 16H
AU PALAIS
DE LA CULTURE
Conférence :
« La langue
berbère
de l'Himalaya...
aux Ardennes »**

Le Dr Abderrahman Benatia animera demain mercredi 8 janvier à 16h à la Bibliothèque du Plais de la Culture Moufdi Zakaria, une conférence intitulée « La langue berbère de l'Himalaya... aux Ardennes ».

**JUSQU'AU 10
JANVIER À LA SALLE
EL ALTAS****Exposition
sur la vie du
Prophète (QSSSL)**

A l'occasion du Mawlid Ennabaoui écharif qui sera célébré cette année le mardi 14 janvier, l'Association des oulémas musulmans algériens, organise à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 10 janvier à la salle El Atlas de Bab El Oued, une exposition retraçant la Sira Nabawiya ou la vie du prophète (QSSSL) qui sera présenté par le docteur Amar Mustapha El Mala.

**NAÂMA****Distribution de 27.300 aides à l'habitat rural**

Quelque 27.360 aides destinées à l'habitat rural ont été distribuées, à travers les différentes communes de la wilaya de Naâma, sur les programmes de 2000 à 2013, a-t-on appris auprès de la direction locale du logement et des équipements publics (DLEP).

Ce chiffre représente 98% du quota destiné à la wilaya dans le cadre des programmes quinquennaux 2005-2009 et 2010-2014, ainsi que des programmes complémentaires et du fonds de développement des Hauts-Plateaux, totalisant 27.500 aides, a révélé le responsable du service des programmes d'habitat, M. Omar Khetou.

Présidentielle 2014 : L'Algérie profonde sollicite l'homme de la paix

Boualem Branki

La prochaine élection présidentielle est activement préparée par les différents états-majors de partis politiques, qui, tous, ne veulent rien dévoiler de leur stratégie pour le moment.

Les grandes cylindrées politiques comme les plus modestes, en passant par quelques personnalités qui maintiennent le suspense sur leur candidature, attendent en fait une seule grande annonce, s'il en est : celle de Abdelaziz Bouteflika. Partira, partira pas pour cette Présidentielle ?

Va-t-il enfin se prononcer sur sa candidature pour un 4^e mandat, puisque la loi le lui permet ? C'est en réalité là que traillent nombre d'associations et de soutiens à cette candidature. Dans les grandes villes du pays comme dans les campagnes, les choses seraient en train de se décanter, et la tendance est à l'union sacrée des algériens autour d'un seul objectif : maintenir la stabilité, la paix sociale et la poursuite du programme du président pour l'amélioration des conditions de vie des algériens et la poursuite des réformes.

Des partis politiques comme le FLN, le RND, le TAJ et même l'Alliance verte ne font pas pour le moment grand mystère de leur soutien à une candidature de Bouteflika, et les comités de soutien à cette candidature sont déjà actifs. Et, dans ce sillage, les attentes sont vives quant à une annonce de la candidature de Bouteflika. Car au-delà des partisans d'un '4^e



mandat', il y a tous ceux qui attendent et espèrent entendre quelque chose de réconfortant. Une nouvelle qui réconfortera les gens du pays profond, ceux qui vivent de peu et ont grand espoir pour que l'Algérie revienne vite au-devant de la scène internationale en termes d'acquis sociaux, d'avancées technologiques et démocratiques.

Une Algérie ouverte à la modernité, où règnent la bonne gouvernance et la fin du népotisme, un pays à l'écoute de ses enfants. Les gens en fait dont le bien le plus précieux sont la paix et la sécurité, et des lendemains moins moroses. Le moment est important, avec la clôture du quinquennat, marqué par des réalisations sociales et économiques importantes, mais également par des imperfections qu'il faut corriger. Et puis, sur la scène politique, les choses ont énormément évolué, avec la décantation qui se fera d'ailleurs lors de cette prochaine présidentielle, avec la prochaine convocation du corps électoral par le Chef de l'Etat.

Sur ces mêmes colonnes, nous avions du reste écrit et affirmé que la proposition d'un 4^e mandat est "une sorte de re-

connaissance aux efforts de Abdelaziz Bouteflika pour ramener au plus vite l'Algérie à un stade de développement social et économique prospère. Il y a aussi l'argument du retour à la paix civile, la sécurité des biens et des personnes, et, surtout, la réconciliation nationale.

Des arguments solides qui ont fait qu'à l'intérieur du pays, de plus en plus de citoyens pensent que la sécurité de l'Algérie, la continuité du rythme de développement et la poursuite des profondes réformes dépendent justement de ces élections. L'expérience politique de ces dix dernières années plaide en effet pour la stabilité du pays, l'approfondissement des réformes, qu'elles soient politiques, économiques ou autres, puisqu'elles servent le développement national".

On ne peut à l'évidence, proposer aux Algériens après les dures années 1990, de renouer avec l'aventure politique ni avec les moments affreux des crises économiques, avec leurs lots de pénuries, et d'incertitude politique. Pour le reste, il faut attendre donc que le président se prononce lui-même, même si les sollicitations sont là, à portée de...bulletin.

TRANSPORTS

Air Algérie signe trois contrats pour l'achat de 14 nouveaux aéronefs

La compagnie nationale Air Algérie a signé hier à Alger trois contrats d'un montant global de 60 milliards DA avec les constructeurs Boeing, Airbus et ATR pour l'acquisition de 14 aéronefs dans le cadre du renforcement de sa flotte.

Il s'agit de huit Boeing 737-800 nouvelle génération de 150 sièges, de trois Airbus A330-200 de 250 sièges et de trois ATR 72-600 de 70 sièges. Les nouveaux appareils seront livrés entre septembre 2014 et fin 2016, selon les termes des contrats paraphés en présence du ministre des Transports, Amar Ghoul, des représentants des constructeurs et du secrétaire général de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi Said.

«Il était nécessaire de renforcer la flotte nationale par l'acquisition de nouveaux avions ce qui est une des priorités actuelles du gouvernement», a déclaré M. Ghoul au cours de la cérémonie de signature des contrats d'acquisition des nouveaux appareils. «La flotte d'Air Algérie sera ainsi portée à 59 appareils, ce qui va permettre à la compagnie de reconquérir des parts de marché en se redéployant sur le réseau domestique, notamment vers le sud du pays, ainsi que sur le continent africain et en Asie», a-t-il encore ajouté, mettant



l'accent sur l'importance de disposer d'une flotte moderne pour améliorer les prestations de service. Le PDG d'Air Algérie, Mohamed Salah Boulif, a affirmé que la signature de ces contrats constitue un «moment significatif» pour l'entreprise dont la flotte passera à 59 appareils. «Cette opération d'investissement, approuvée dernièrement par le gouvernement, est inscrite dans le cadre du plan d'action s'étalant de 2013 à 2017», a-t-il indiqué.

Selon M. Boulif, ces acquisitions permettront à la compagnie de prendre une autre dimension et de mieux répondre à la demande interne. «Les efforts vont porter sur le renforcement des lignes internationales existantes et

l'ouverture d'autres dessertes vers l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient», a-t-il expliqué.

La flotte d'Air Algérie a été renouvelée graduellement à hauteur des deux tiers ces dernières années, avait dé-

claré le PDG de la compagnie, Mohamed Salah Boulif. De son côté le représentant de Boeing, Van Rex Gallard, a exprimé sa satisfaction du partenariat avec Air Algérie.

Une convention de financement pour l'acquisition d'avions neufs a été signée le 31 décembre dernier par Air Algérie et la BNA (Banque nationale d'Algérie) au nom de l'ensemble des banques publiques participant à l'opération.

La compagnie aérienne bénéficiera d'un crédit syndiqué d'un montant de 49,206 milliards DA pour l'achat de huit avions de 150 places, trois de 250 places, trois autres de 70 places et d'appareils cargo d'une capacité de 13 à 20 tonnes.

BELAÏZ

75% des commerces ont rouvert et 75% des élèves ont repris le chemin de l'école à Ghardaïa

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des collectivités locales, Tayeb Belaïz, a affirmé hier à Alger que 75% des commerces, notamment des produits de base, ont rouvert dimanche à Ghardaïa, soulignant que 75% des élèves ont repris le chemin de l'école dans cette ville, un taux qui devra atteindre mardi les 100% «après le renforcement des mesures sécuritaires». «75% des commerces des produits de base notamment des produits alimentaires et des fruits et légumes, ont rouvert dimanche», a indiqué M. Belaïz dans une déclaration à la presse en marge de la séance plénière du Conseil de la nation. «Le groupe de travail, présidé par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur et ancien wali de Ghardaïa, m'a fourni ce matin plusieurs informations sur des commerçants n'ayant pas repris leurs activités», a précisé le ministre, soulignant que ces derniers «se trouvent dans le quartier du Ksar et appellent à davantage de sécurité». La commission de la sécurité s'est réunie ce matin avec le secrétaire général du ministère de l'Intérieur et ces commerçants, «et pourront peut-être parvenir à renforcer la sécurité et à rouvrir le reste des commerces», a-t-il dit. «Concernant les écoles et la rentrée scolaire, 75% des élèves ont repris le chemin de l'école jusqu'à hier (dimanche)», a affirmé le ministre, précisant qu'«un nombre important de parents au niveau de ce quartier exigent la garantie de davantage de sécurité aux élèves».

«Les services de sécurité ont été renforcés ce matin, ce qui permettra le retour de 100% des élèves demain ou après demain à l'école», a-t-il affirmé. Grâce à la retenue et à la sagesse, les choses sont rentrées dans l'ordre dans la wilaya de Ghardaïa.

PROGRAMME AADL 2

175.000 dossiers à traiter avant de finaliser les réponses à toutes les demandes

Il ne reste environ que 175.000 demandes à traiter pour répondre à toutes les demandes inscrites au titre du nouveau programme de logement location-vente lancé par l'Agence nationale pour l'amélioration et le développement du logement (AADL), a assuré hier à Alger le ministre de l'Habitat, l'urbanisme et de la ville, Abdelmadjid Tebboune.

Dans une déclaration à la presse en marge d'une session consacrée aux questions orales au Conseil de la Nation, M. Tebboune a précisé que l'AADL répondra à toutes les demandes, conformément à ses engagements, avant la fin janvier. Il ne reste que 175.000 demandes à traiter sur un total de 700.000 demandes enregistrées par voie électronique auprès de l'AADL. L'AADL a répondu, par l'Internet, aux demandes par ordre d'enregistrement tandis que les postulants retenus devront envoyer leurs dossiers par voie postale. Pour ce qui est du transfert des souscripteurs à la formule LPP en raison de l'augmentation de leur salaire, le ministre a révélé que quelque 4.000 dossiers ont été acceptés à ce jour en attendant l'examen des dossiers restants ajoutant que l'entreprise nationale de promotion immobilière qui prend en charge ce programme a commencé à convoquer les souscripteurs concernés.

Les projets de logement, toutes formules confondues, s'accélèrent à Alger comme dans le reste des wilayas, a soutenu M. Tebboune ajoutant que le bilan du secteur de l'habitat sera présenté dans deux semaines au gouvernement.

JUSTICE

Le Conseil supérieur de la magistrature approuve la nomination de 336 nouveaux magistrats

Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) a approuvé dimanche, lors de sa session ordinaire présidée par le ministre de la Justice, garde des Sceaux et vice-président du CSM, Tayeb Louh, la nomination de 336 nouveaux magistrats et la titularisation de 525 autres. Le CSM a poursuivi ses travaux par l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, conformément au statut de la magistrature et de la loi relative à la composition, au fonctionnement et aux attributions du CSM, a indiqué cette institution dans un communiqué. Le Conseil a également adopté les «listes d'éligibilité relatives à la promotion de 113 magistrats et également approuvé un mouvement restreint dans le corps des magistrats qui s'est limité aux nominations relatives aux nouvelles cours de Ain Defla, Tipasa et Ain Témouchent ainsi que les cas d'incompatibilité prévus par l'article 19 du statut de la magistrature et de nécessité de service conformément à l'article 26 du même statut afin d'insuffler une nouvelle dynamique à l'action judiciaire, notamment en ce qui concerne les postes de gestion pour l'amélioration du service public dans le secteur de la justice. APS

GHOUL À SOUK AHRAS La SNTF doit s'impliquer dans une dynamique de gestion moderne

Le ministre des Transports, Amar Ghoul, a appelé dimanche à Oued Keberit (Souk Ahras) les responsables de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) à «s'impliquer dans une dynamique de gestion moderne».

Lors de son inspection, à Oued Keberit, du chantier de modernisation de la ligne ferroviaire de transport de phosphate de Djebel Onh (Tébessa) vers Annaba, M. Ghoul a ajouté que l'Algérie est tenue d'accorder une grande importance au rail, qu'il s'agisse de transport de voyageurs, de marchandises, de carburants, de matières premières, de minéraux et de matériaux de construction pour atténuer la pression sur le transport routier et économiser sur le budget d'entretien annuel des routes.

Le ministre a souligné que la priorité de son département, en 2014, sera accordée à la modernisation du réseau national de chemin de fer notamment la ligne reliant Annaba à Hassi Messaoud (Ouargla) en passant par Souk Ahras, Tébessa, El Oued et Ouargla, par son doublement, son électrification et la pose de signalisations, outre «la planification rigoureuse en matière de stations et d'espaces de stockage avec, éventuellement, des ports secs».

Le défi à relever consiste à porter, d'ici à 2020, de 1,5 million de tonnes à 30 millions de tonnes les marchandises transportées annuellement par rail, a précisé le ministre, affirmant que ces projets dont la portée économique n'est pas à démontrer, permettront de «désenclaver et de donner vie» à un grand nombre de localités en créant des emplois, en favorisant le développement local, la complémentarité en matière d'aménagement du territoire et l'émergence de pôles d'investissement.

Soulignant la place qu'il s'agit de donner à la formation des ressources humaines, ainsi qu'à la réhabilitation des entreprises de réalisation et des bureaux d'étude, le ministre a estimé que le problème «réside moins dans les enveloppes financières à mettre en place que dans la capacité à répondre aux ambitions du pays».

Il a également indiqué que l'Etat œuvre, à travers les programmes du président de la République M. Abdelaziz Bouteflika, à porter à court terme la vitesse de transport des voyageurs par autorail à 220 km/heure et celle des marchandises à 120 km/heure puis, sur le moyen terme, à 350 km/heure pour la première et 200 km/heure pour la seconde.

M. Ghoul a également insisté sur la «complémentarité fonctionnelle entre les différents modes de transport (aérien, maritime, ferroviaire et routier)».

Le ministre avait entamé sa visite par l'inspection de la gare routière du chef-lieu de wilaya entrée en service en novembre dernier. Sur place, il a reçu un exposé sur les activités de l'entreprise publique de transport urbain et suburbain de la ville, avant d'annoncer le renforcement, au moyen de cinq autobus, de la flotte de cette entreprise qui comptera 30 véhicules à même de prendre en charge, entre autres, les habitants de la ville frontalière de Heddada.

M. Ghoul a également fait état d'un projet de tramway pour le chef-lieu de wilaya et d'une gare routière de type B pour la ville de Sedrata.

APS

ALGÉRIE - EGYPTE

CONFÉRENCE DE PRESSE CONJOINTE LAMAMRA - FAHMI



L'Algérie traite avec les Etats non avec les régimes

«L'Algérie reconnaît et traite avec les Etats et non avec les régimes (...), elle maintient ses relations avec ces pays nonobstant les problèmes internes qu'ils connaissent», a indiqué M. Lamamra dans une conférence de presse animée conjointement avec son homologue égyptien Nabil Fahmi.

Le ministre a tenu à préciser que cette conduite ne signifiait nullement que l'Algérie «est indifférente ou qu'elle accorde peu d'intérêt aux situations instables que ces pays traversent».

La relation de l'Algérie avec l'Egypte s'inscrit dans ce cadre, a-t-il dit, avant d'ajouter que les deux pays «sont unis par des liens étroits».

«Nous partageons ses joies et ses peines mais nous ne nous ingérons pas dans ses affaires internes et nous souhaitons que le peuple égyptien sorte plus fort que ja-

mais de son éprouve», a insisté M. Lamamra. En réponse à une question sur le refus de certains partis algériens appartenant à la «mouvance islamiste» de la visite du ministre égyptien suite à la qualification de la confrérie des Frères musulmans comme étant une «organisation terroriste», le chef de la diplomatie algérienne, qui a dit respecter les diffé-

rentes opinions exprimées à ce propos, a soutenu que la politique étrangère de l'Algérie était conduite par le président de la République et qu'elle obéissait à des considérations stratégiques.

C'est le cas de la visite de M. Fahmi, prévue «de longue date», a-t-il ajouté.

Sur le dossier syrien, M. Lamamra a rappelé l'attachement de l'Algérie à une solution pacifique qui garantisse la pérennité et l'unité de la Syrie et son appel aux parties concernées «à s'en remettre à la volonté du peuple syrien».

Il a exprimé à cet égard «l'engagement» de l'Algérie à prendre part à la conférence de Genève 2 et à faire ce qui est en son pouvoir pour le succès de cette initiative à travers une action bilatérale avec la Syrie et avec les pays influents «en vue de faire avancer le processus de règlement pacifique».

● L'Algérie n'a pas demandé la suspension de l'Egypte ni son exclusion de l'UA

M. Lamamra s'entretient avec son homologue égyptien

Alger : Une diplomatie au service de la paix

Saïd Abjaoui

«Il faut aider l'Egypte à sortir de son isolement». C'est le fond de la pensée de Lamamra, selon ses propres paroles. «Ma visite en Algérie n'est pas liée à la situation interne en Egypte» selon les déclarations du ministre égyptien des Affaires étrangères. Voilà des paroles qui de part et d'autre, recouvrent les débats autour des relations internationales. Quel intérêt aurait l'UA et le monde arabe à maintenir l'isolement de l'Egypte qui a besoin de retrouver les siens pour ne pas lui créer des vulnérabilités face à des menaces qui sont pourtant communes?

Dans cette conjoncture où des radars scrutent l'ensemble des pays arabes et des pays africains, également l'ensemble des pays musulmans, inspections de grande proximité, les pays concernés ont le plus grand intérêt à serrer les rangs, à analyser ensemble leurs divergences pour les aplatis, à renforcer leurs points de force car dans ce contexte international, l'avenir appartient aux ensembles régionaux, les isolements conduisent aux politiques extérieures d'influence et fatidiquement à l'abaissement des autoronomies dans la prise des décisions nationales. Les isolements de leur espace naturel conduisent fatidiquement à la mise en péril des sécurités nationales et donc à l'impossibilité de la construction d'ensembles régionaux soudés. Il est impératif d'œuvrer à briser les isolements. L'objectif de haute importance impose le maintien des relations

entre Etats.

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, s'est entretenu hier à Alger avec son homologue égyptien, Nabil Fahmi, en visite de travail en Algérie. L'entretien s'est déroulé au siège du ministère des Affaires étrangères en présence du ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, Madjid

Bouguerra et des membres des deux délégations. M. Fahmi a été reçu dimanche par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, auquel il a remis un message du président égyptien par intérim, Adli Mansour.

Lors de cette audience, il a été procédé à un large échange de vues sur l'état

des relations bilatérales et les perspectives de leur développement.

Les deux parties ont également évoqué la situation prévalant dans le Monde arabe et en Afrique.

Le chef de la diplomatie égyptienne a été reçu également, le même jour, par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal.

Prenons un exemple. La lutte globale contre le terrorisme dans la région sahélienne, a-t-elle été de l'initiative américaine, de la nôtre, ou des deux en même temps, car les intérêts se confondent? La région sahélienne est notre étranger proche.

Compte tenu que El-Qaïda trouve son refuge, ses armes, et en fait acheminer vers l'Algérie, pour y commettre des attentats, sans doute que la sécurité nationale est mise en péril à partir de cette région. Sans doute que El-Qaïda a choisi cette région pour compenser la perte de l'Afghanistan comme son sanctuaire et qu'à ce titre, elle ne doit pas sortir des radars américains. Nous ne pouvons donc dire qu'il s'agit d'une stratégie exclusivement algérienne ni exclusivement américaine.

La perception qu'il s'agirait d'une coopération sur instructions serait porteuse de danger car là où les Américains se trouvent, où leurs intérêts se trouvent, plus particulièrement dans les pays musulmans, c'est El-Qaïda qui s'y présente pour recruter localement et faire une OPA sur les mouvements terroristes qui agissent localement. On voit qu'ainsi on pourrait émettre l'hypothèse que cette proximité des Américains et d'El-Qaïda est douteuse.

Chacun a besoin de l'autre pour se justifier ou se légitimer. Pour une fois, inversons la question. Se pourrait-il qu'il soit possible de considérer que pour ce qui concerne notre étranger proche, en particulier la région sahélienne, ce sont les Américains qui s'inscrivent dans la stratégie algérienne?

SELLAL EN VISITE DE TRAVAIL À MASCARA ET MOSTAGANEM

Un nouveau style de gouvernance

La wilaya de Mascara mise sur l'agriculture, l'hydraulique et le tourisme
D'importants projets au menu de la visite du Premier ministre



Après un repos de courte durée, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, reprend son périple dans la cadre de la mise en œuvre du programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, avec pour destination, cette fois-ci, l'ouest du pays, et plus précisément la wilaya de Mascara.

Sellal aura l'opportunité d'enquêter de l'état d'exécution et d'avancement des projets socioéconomiques en cours de réalisation et présidera la traditionnelle rencontre avec les représentants de la société civile afin d'identifier les problèmes qui entrent le développement local dans cette wilaya.

Avec un nouveau style de gouvernance, Sellal a adopté, lors de ses différentes sorties aux wilayas, un discours novateur empreint de pragmatisme, ne laissant rien au hasard.

Pour marquer cette nouvelle approche, il s'est attaqué, d'abord, aux pratiques malsaines qui empoisonnent le vécu quotidien des citoyens et entravent le développement local.

Il s'agit, en premier lieu, de la bureaucratie, un phénomène que le gouvernement Sellal compte éradiquer pour rétablir la confiance entre le citoyen et l'administration.

En se fixant l'objectif de visiter l'ensemble des wilayas avant la fin du présent plan

quinquennal, Sellal est demeuré plus que jamais à l'écoute des préoccupations et des aspirations des citoyens.

Il aura ainsi apporté une nouvelle vision et une approche pragmatique en optant pour une politique de proximité, à travers les nombreuses et fréquentes sorties sur le terrain au cours desquelles le Premier ministre ne cesse de mettre l'accent sur les priorités de son gouvernement, à savoir l'amélioration du service public et la consolidation de la stabilité du pays, acquise à la faveur de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.

Cette nouvelle approche s'est matérialisée notamment par la désignation d'un ministre en charge de la Réforme du service public, ce qui dénote l'engagement pris par l'Exécutif de mettre le service public à la disposition du citoyen.

Au lendemain de sa désignation à la tête du gouvernement, le Premier ministre avait fait de l'amélioration du service public son cheval de bataille.

Grâce à ce regain dans le dynamisme de l'Exécutif, les projets inscrits dans le cadre du programme du développement du président Bouteflika, vont se renforcer davantage pour être réceptionnés dans les délais impartis.

Dans ce sens, une importance capitale est accordée à l'agriculture et au développement industriel, d'autant plus que le gouvernement a innové en la matière, en privilégiant de développer des secteurs d'activités spécifiques à chaque région.

Sellal a tenu à chaque fois à mettre l'accent sur la stabilité qui règne en Algérie grâce à la politique «clairvoyante» du président Bouteflika, rappelant que cette stabilité est un facteur indispensable au développement du pays sans laquelle l'éducation d'un Etat fort ne saurait intervenir.

Le chef de l'exécutif a insisté aussi sur la nécessité de confronter le front interne, apelant les Algériens à l'entraide, loin de toute haine et rancœur, estimant que la tragédie qu'a vécue l'Algérie «ne se reproduira plus jamais».

Il s'agit, en somme, pour M. Sellal et son équipe, de relever de nombreux défis à même de mettre le citoyen au centre des préoccupations et des priorités du gouvernement. En ce sens, les fréquentes visites d'inspection et de travail dans les wilayas du pays visent en premier lieu à booster et soutenir le développement local, seul moyen de répondre aux aspirations des populations et de résorber le chômage.

Walid B.

40 wilayas !

En ce début de l'année 2014, le Premier ministre entame la dernière ligne droite des visites d'inspection et de travail effectuées dans les wilayas du pays. Jusque-là, Sellal se sera rendu dans 38 wilayas et bouclera aujourd'hui et demain les 40 wilayas sur les 48 inscrites à son programme.

C'est dire que le chef de l'Exécutif s'apprête àachever sa tournée dans l'ensemble des wilayas, d'autant plus qu'il avait promis qu'il visitera, une par une, toutes les wilayas avant la fin de l'actuel mandat présidentiel. Il faut préciser à ce propos que les visites du Premier ministre entrent dans le cadre de la mise en œuvre du programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika. En d'autres termes, le début de l'année 2014 sera celui du parachèvement des projets inscrits au titre du programme du chef de l'Etat.

Il s'agit pour Sellal de réaliser une «prouesse» jamais accomplie ou égalée par ses prédécesseurs. Il compte ainsi visiter les 48 wilayas en l'espace de moins d'une année et demie. Mieux encore, les visites du Premier ministre se distinguent par une nouvelle approche consistant en la rencontre des représentants de la société civile. Des réunions qui lui permettent de se rapprocher davantage des citoyens et de leurs préoccupations et ambitions. D'ailleurs, plusieurs décisions ont été prises par le gouvernement à la faveur des rencontres avec la société civile, au cours desquelles des problèmes sont soulevés par de simples citoyens. Des problèmes que les autorités locales tentent souvent de passer sous silence.

Il s'agit là d'une nouveauté et d'un plus non négligeables et à encourager que les visites de Sellal ont apporté. Une démarche qui rap-

roche davantage les plus hautes autorités du pays des citoyens. C'est à la lumière de ces visites et rencontres avec la société civile que le gouvernement a décidé d'sattaquer de manière efficace aux maux qui rongent la société, en premier lieu la bureaucratie et la corruption. Sellal s'est également distingué par une nouvelle approche de gouvernance et un discours novateur basé sur le réalisme et le pragmatisme pour éradiquer les pratiques malsaines. Ces visites permettent ainsi à Sellal de continuer sur la lancée des sorties sur le terrain entamées à la fin de l'année 2012 et poursuivie tout au long de l'année 2013. En ce sens, à Mascara et Mostaganem, le Premier ministre développera le même discours et rappellera l'objectif de ses visites, à savoir consolider le dialogue et la concertation tout en encourageant le développement local et l'investissement productif, lequel est le meilleur moyen de créer des emplois pérennes.

Il évidente la stabilité du pays arrive en priorité des priorités du gouvernement, sachant que cette stabilité a été recouvrée à la faveur de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Le Premier ministre avait déclaré, à maintes reprises, que l'Algérie ne tolérerait pas que sa stabilité interne ou son intégrité soient touchées, avertisissant les semaines de troubles et autres forces du mal que les services de sécurité réagiront à la mesure des attentes des Algériens, lesquels sont plus que jamais attachés à la sécurité et à la sécurité de leur pays. Par ces visites, le Premier ministre est parvenu à booster le développement local et renforcer davantage les vertus du dialogue au sein de la société algérienne.

Kamel Cherif

PROJET DE LOI SUR LES MINES : Une consécration de la souveraineté nationale

Plusieurs députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont salué dimanche les nouvelles dispositions contenues dans le projet de loi sur les mines, estimant que cette loi vise à consacrer la souveraineté nationale et à relancer l'investissement dans le secteur des mines.

Lors de l'examen de ce projet de loi présenté dimanche par le ministre de l'Energie et des mines Youcef Yousfi, certains députés ont souligné que le nouveau texte sur les mines est venu «combler les lacunes relevées dans la loi de 2001».

Le député Ramdane Taazibt du Parti des travailleurs (PT) qui soutient cette loi, a estimé que ce texte «réfète la volonté du gouvernement de combler les lacunes relevées dans la loi de 2001».

Selon lui, l'adoption par le gouvernement de la règle 51/49 en matière d'investissement au profit des entreprises publiques, constitue une consécration de la propriété publique et de la souveraineté nationale. Pour sa part, la député Fatima Zohra Bouanar, de l'Alliance de l'Algérie verte (AAV), a souligné la nécessité de

mettre en place un cadre minier national pour définir les sites miniers en Algérie.

Elle a également proposé de durcir les peines contre les opérateurs privés qui ne respectent pas les lois et ceux qui ne s'acquittent pas de leurs dettes dans les délais. L'intervenante a estimé nécessaire d'accompagner l'exploitation des sites miniers par l'emploi et le développement local. La représentante du Front des forces socialistes (FFS) Hayat Tiat a appelé pour sa part le ministre à présenter le bilan du précédent projet de loi appliqué durant les

PARLEMENT

Les chaînes thématiques ne posent pas de restrictions à la liberté d'information en Algérie

La présidente de la commission de la Culture, de la communication et du tourisme de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mme Houda Talha, a assuré que les chaînes thématiques ne posaient pas de restrictions à la liberté d'opinion et d'information en Algérie.

«L'article 17 du projet de loi sur l'activité audiovisuelle qui prévoit la création de chaînes thématiques ne pose pas de restrictions à la liberté d'information en Algérie», a indiqué Mme Talha dans une déclaration à l'APS la veille du lancement du débat autour du projet de loi sur l'audiovisuel.

«Aucune appréhension à ce sujet n'a été émise par les experts consultés par la commission», a précisé la responsable soulignant qu'une «lecture politique et non professionnelle a été donnée au texte».

Elle a rappelé que la commission était «souveraine dans son action mais parfaitement disposée à élargir la teneur de l'article 17 relatif à la création de chaînes thématiques en s'éloignant des restrictions évoquées par les journalistes en cas d'accord entre les députés lors de la session plénière» soulignant l'impératif de mettre cet élargissement en conformité avec le texte original de l'article.

Pour Mme Talha, «le terme thématique a été mentionné dans la loi organique sur l'information adoptée auparavant par l'APN». Elle a, dans ce sens mis l'accent sur la nécessité de mettre les articles du projet de loi sur l'audiovisuel en conformité avec la loi organique sur l'information.

Par ailleurs, Mme Talha a rappelé que la proposition faite par certains membres de la commission pour ajouter le terme «service public» devant «chaînes thématiques» ne pouvait être adoptée, car elle risquait d'engendrer une contradiction entre les textes de la loi organique sur l'information et le projet de loi sur l'audiovisuel.

A une question sur l'article définissant la création d'une autorité de régulation de l'audiovisuel, la responsable a précisé que le ministère de la Communication s'est engagé à combler cette lacune dans un bref délai insistant sur la nécessité pour les personnes désireuses de créer des chaînes de télévision de se conformer aux conditions prévues par la loi.

13 dernières années, et à impliquer le Parlement dans le contrôle des richesses minières nationales, au même titre que l'Etat, outre la mise en place de mécanismes de financement de l'investissement public. Plusieurs députés de l'APN ont convenu de l'importance de la prise en charge de l'aspect environnemental dans l'exploitation minière. Le ministre de l'Energie et des mines devait répondre aux préoccupations des députés lors de la séance d'hier.

APS

WILAYA D'ALGER

Un conseil de gouvernement sera consacré au problème de la circulation automobile

Un conseil de gouvernement sera prochainement consacré au problème de la circulation automobile dans la capitale, a annoncé hier Tayeb Belaïz, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des collectivités locales, en marge d'une visite de travail dans la wilaya d'Alger.

«L'axe le plus urgent sur lequel il faut insister est celui du problème de la circulation (automobile) qu'il faut arriver à régler le plus vite possible», a expliqué le ministre de l'Intérieur à l'issue d'un exposé sur le plan stratégique de modernisation de la ville. M. Belaïz a indiqué que «les citoyens endurent le martyre pour se déplacer à l'intérieur de la capitale. Il faut accorder toute la priorité à ce problème», a-t-il dit, avant d'ajouter qu'il y aura «un conseil de gouvernement consacré aux problèmes de la capitale, dont celui de la circulation automobile».

Auparavant, il avait écouté les explications sur les grands thèmes de rénovation et d'aménagement du mobilier urbain prévus par le plan stratégique de modernisation de la capitale (2009-2029).

La stratégie de réhabilitation de la ville d'Alger (2009-2029) est répartie en quatre étapes «quinquennales» : la première (2009-2014) est axée sur la reconquête du front de mer avec la réhabilitation du centre historique, La Casbah.

Les seconde et troisième étapes (2015-2019 et 2020-2024), prévoient la réalisation d'un nouveau port en eaux profondes et la poursuite de l'aménagement de la baie d'Alger. La dernière étape (2025-2029) fera de la capitale «une ville mondiale» avec, entre autres, l'achèvement des travaux d'aménagement de la baie et l'extension de la ville vers l'est.

Ce plan de modernisation de la ville d'Alger «est un défi pour vous et pour l'Etat», a estimé M. Belaïz.

Le ministre de l'Intérieur s'est ensuite rendu au siège de la daira d'El Harrach où il s'est intéressé notamment à l'amélioration du service public et la lutte contre la bureaucratie. Il devrait notamment visiter, durant sa tournée dans la wilaya d'Alger, le centre national de biométrie de Bab Ezzouar.

APS

AUDIOVISUEL



L'ouverture du champ audiovisuel en Algérie est «irréversible»

L'ouverture du champ audiovisuel en Algérie est «irréversible», a affirmé hier le ministre de la Communication, Abdelkader Messahel, soulignant que la loi relative à l'activité audiovisuelle, qui sera débattue mardi à l'Assemblée populaire nationale (APN), «répondra aux attentes des gens du métier et au souci de protéger les institutions de l'Etat».

«L'ouverture du champ audiovisuel en Algérie est irréversible. Nous sommes un Etat de droit et nous travaillons pour la consolidation et l'élargissement de cet Etat de droit et à ce que le citoyen algérien puisse avoir de l'information crédible et des émissions qui le mettent en symbiose avec son environnement et son pays», a indiqué M. Messahel sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio algérienne.

Soulignant que le gouvernement souhaite que la loi sur l'audiovisuel soit adoptée par le Parlement «au cours de la session d'automne», le ministre a rappelé que le processus d'élaboration de cette loi a été mené «en consultation avec des spécialistes en

audiovisuel, des journalistes et des patrons de chaînes privées, ainsi que des députés».

M. Messahel a, en outre, réfuté toute polémique sur la question de l'ouverture du champ audiovisuel, tant pour le secteur public que privé.

A propos des appréhensions suscitées par certains parlementaires quant au contenu de l'article 7 du projet de loi qui concerne les chaînes thématiques, le ministre de la Communication a précisé qu'il s'agit d'une «mauvaise lecture» et d'une erreur de traduction de la version arabe vers le français», relevant que «c'est le texte arabe qui fait foi». Il a expliqué, à cet égard, que «le texte en arabe qui est très clair et expli-

cite, note bien qu'une chaîne thématique se décline en une chaîne à un seul thème ou à plusieurs thèmes», ajoutant qu'«il est bien significatif qu'elle peut être une chaîne à programme unique ou multiple». M. Messahel a, par ailleurs, indiqué que le débat sur les articles du projet de loi sur l'audiovisuel «doit se faire dans les règles de la démocratie et du dialogue».

Concernant l'ouverture des chaînes de Radio, le ministre a relevé des «contraintes objectives qui concernent beaucoup plus les moyens techniques que le contenu des programmes», appelant à «ne faut pas confondre entre production et diffusion».

Près de 13 chaînes de télévision pourront diffuser à travers la TDA

Près de 13 chaînes de télévision pourront diffuser leurs programmes à travers l'entreprise de télédiffusion algérienne (TDA), après l'entrée en vigueur de la loi sur l'audiovisuel, a indiqué hier le ministre de la Communication, Abdelkader Messahel, soulignant que les chaînes concernées «doivent être de droit algérien». «Les chaînes de télévision peuvent utiliser

la diffusion par la TDA, qui a des chaînes disponibles et dont le nombre tourne autour de 13 chaînes, dès qu'elles seront de droit algérien», a indiqué M. Messahel sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio algérienne. Il a ajouté que les chaînes de télévision pourront émettre à partir de la TDA par satellite ou par télévision numérique terrestre (TNT) «dès qu'elles seront

ILLIZI Deux nouvelles lignes aériennes la desserviront bientôt

Deux nouvelles lignes aériennes de Tassili-Airlines desserviront bientôt la wilaya d'Ilizzi, a-t-on appris hier auprès de la wilaya.

Ces nouvelles dessertes, Alger-Ilizzi-Tamanrasset et retour, et Alger-Constantine-Ilizzi et retour, seront inaugurées en début de la semaine prochaine, a indiqué le chargé de la cellule de communication de la wilaya, Mehdi Aksour.

Des démarches sont en cours entre la wilaya et le transporteur public Tassili-Airlines pour l'ouverture d'autres dessertes vers des wilayas de l'ouest du pays, qui viendront soulager la population des contraintes du transport par bus sur de longues distances, a ajouté M. Aksour.

Le wali d'Ilizzi, M. Ali Madoui, a également suggéré aux responsables de cette compagnie aérienne, l'ouverture de nou-

velles lignes afin de garantir le confort des voyageurs mais aussi d'assurer l'évacuation vers le Nord du pays de cas d'urgences médicales.

Tassili-Airlines avait inauguré l'an dernier une première ligne sur la desserte Alger-Ilizzi-Djanet et retour, qui a été favorablement accueillie par la population locale.

APS

PÊCHE

Un projet de loi modifiant la loi sur la pêche est en cours d'élaboration, a annoncé dimanche à Aïn Témouchent le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi.

Répondant aux préoccupations des professionnels du secteur, lors d'une rencontre arborée au siège de l'APW, le ministre a précisé que «ce projet de loi introduira le système de coopérative ou de groupement d'intérêt commun qui permettra à la corporation d'acquérir les équipements et matériels nécessaires à leur activité».

«Le rôle de l'Etat ne sera plus de vendre ou d'acheter ces équipements.

Il y a des expériences à capitaliser», a-t-il souligné, avant d'ajouter que les professionnels doivent s'organiser et intégrer la Chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture qui constitue un cadre de concertation et de règlement des problèmes collectifs propres à la profession. Un dispositif organisationnel permettant d'importer ces équipements par le biais de la Chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture peut s'effectuer, a signalé le ministre à ce propos.

Cette visite, qui s'inscrit dans le sillage de la tournée effectuée dernièrement par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, dans cette wilaya a permis à M. Ferroukhi de rappeler les objectifs de la feuille de route de son ministère qui concernent, en premier lieu, l'achèvement des projets inscrits dans le cadre du programme du président de la République.

«Le secteur de la pêche a besoin de toutes ses composantes qui sont appelées à travailler de concert. Pour cela, la conven-

Un projet de loi modifiant la loi sur la pêche en cours d'élaboration



tion liant les trois départements ministériels (Pêche, Transports et Travaux publics) agissant au niveau de ports sera relancée», a souligné le ministre.

Dans ce même cadre, M. Ferroukhi a rappelé que le gouvernement a alloué un montant de plus de quatre milliards de dinars pour l'amélioration des conditions de travail au niveau des ports de pêche.

Alors, le dossier de restructuration des entreprises de gestion des ports de pêche sera étudié, a-t-il déclaré en substance.

A propos de l'endettement des armateurs, le ministre a précisé que la loi de finances 2014 a introduit des bonifications de taux d'intérêt dans le cadre du Fonds de la pêche, en vue de développer le mécanisme de la reprise de l'investissement qui reste le cheval de bataille du ministère.

«Celui-ci se trouve en face d'une équation portant sur le sauvetage du professionnel et le poisson, tout en contentant le consommateur», a-t-il relevé à ce propos.

Concernant les sardiniers, le ministre a indiqué qu'un nouveau programme est initié pour l'encadrement de l'investissement dans le secteur en recourant au dispositif de l'emploi de jeunes dont l'ANSEJ, outre la réhabilitation des anciennes embarcations «qui sera lancée cette année». S'agissant de la formation dans le cadre du VAEP (validation des acquis et ex-

périence professionnelle), M. Ferroukhi a indiqué avoir signé, ces dernières 48 heures, une décision portant sur le retour des classes spéciales pour la formation des professionnels, avec toutefois des allégements concernant les conditions d'âge et du niveau, notamment.

Le ministre avait entamé sa visite la matinée par l'inspection d'un site de huit hectares proposé à l'investissement aquacole par l'exploitation des eaux servant au refroidissement des turbines de la centrale électrique de Targa.

Une commission d'experts se rendra la semaine prochaine sur place pour étudier la faisabilité de ces investissements, en raison notamment de la présence de chlore dans ces eaux qui sortent à une température entre 28 et 30 degrés avec un débit entre 31.000 et 93.000 m³/heure.

Le site de la centrale de Targa peut servir pour l'exploitation aquacole à l'instar de celui de la centrale électrique de Cap djenet de Boumerdès où une ferme aquacole est en exploitation depuis deux ans.

À Beni Saf, le ministre a pris connaissance de l'étude portant aménagement et équipement de la station d'expérimentation (Aquarium) qui a été affectée en 2011 au ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques.

Une autorisation programme de 10 millions DA a été allouée à cette opération dont les travaux seront lancés en mars pour un délai de 12 mois.

SUR INSTRUCTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, ABDELAZIZ BOUTEFLIKA, L'Algérie accorde une aide humanitaire aux Philippines

L'Algérie a accordé une aide humanitaire aux Philippines, suite au passage du super-typhon Haiyan qui a frappé ce pays, causant de lourdes pertes humaines et matérielles. «Sur instruction du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, l'Algé-

rie a accordé une aide humanitaire aux Philippines, suite au passage du super-typhon Haiyan qui a frappé ce pays en causant de très lourdes pertes humaines et matérielles et en laissant derrière lui une dizaine de millions de personnes

en détresse», a indiqué lundi le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Amar Belani, dans une déclaration à l'APS. «Destinée aux survivants du typhon, cette aide alimentaire est constituée de 2.400 tonnes métriques de riz, dont

le premier arrivage a été réceptionné le 4 janvier en cours au port de Cebu, en présence de l'ambassadeur d'Algérie aux Philippines, Abdelmalek Boudouh, et des représentants du gouvernement philippin», a précisé le porte-parole.

ALGÉRIE - POLOGNE Une délégation d'opérateurs en tourisme polonais prochainement à Alger

Le ministre du Tourisme et de l'artisanat, Mohamed Amine Hadj Said, a annoncé dimanche à Tiaret la visite, prochainement en Algérie, d'une importante délégation d'opérateurs polonais dans le domaine du tourisme. Lors d'un point de presse, animé en marge de sa visite de travail dans la wilaya, le ministre a indiqué que la visite en Algérie de cette délégation intervient dans le cadre de l'activité de la chambre algéro-polonaise du tourisme, créée en décembre dernier à Varsovie. La délégation polonaise devra se rendre dans plusieurs sites touristiques du pays, dans le but de développer le tourisme

balnéaire, aussi bien d'hiver que de printemps, sachant que le tourisme en Algérie est centré surtout sur la saison estivale allant de Juin à Septembre, a souligné M. Hadj Said. Le secteur du Tourisme et de l'Artisanat, a-t-il annoncé par ailleurs, prendra part de janvier à mars à des expositions et à des salons internationaux du tourisme qui se tiendront à Milan (Italie), Berlin (Allemagne) et Paris (France), afin de mettre en exergue les potentialités touristiques du pays qui obéissent à des spécificités culturelles puissées des traditions et coutumes de chaque région du pays.

Une coordination avec le ministère de la Culture pour développer le tourisme culturel

Le ministre du Tourisme et de l'artisanat, Mohamed Amine Hadj Said a indiqué, dimanche à Tiaret, qu'il existe une «étreinte coordination» entre son ministère et celui de la Culture pour développer le tourisme culturel en Algérie.

Lors d'une conférence de presse, en marge de sa visite d'inspection dans la wilaya, le ministre a souligné que par cette coordination, les deux parties entendent aménager des sites historiques et archéologiques sans toucher à leur spécificité et à leur nature, afin d'attirer des touristes algérien et étrangers.

M. Hadj Said a abordé les grandes lignes du schéma directeur de l'aménagement touristique approuvées par le gouvernement, dont la dynamique, a-t-il dit, repose essentiellement sur la coordination entre les différents secteurs, ce qui permettra de booster le tourisme.

Le ministre a également indiqué que son département ministériel œuvre à adopter une nouvelle stratégie, à savoir le tourisme d'accueil susceptible de permettre à un plus grand nombre de touristes algériens de visiter des sites et des monuments qu'abrite le pays, ajoutant que le succès de cette stratégie est lié principalement au professionnalisme dont devrait se prévaloir les propriétaires d'agences de voyages et à leur engagement dans la promotion de la destination Algérie et ne pas se contenter du tourisme extérieur (hors du pays).

M. Hadj Said a relevé, par ailleurs, la quasi-inexistance d'infrastructures d'hébergement dans la wilaya de Tiaret, insistant sur la nécessité d'encourager les investissements qui correspondent à la spécificité de la région, à l'exemple de la zone forestière «Plateau», dans la commune de Guertoufa, qui constitue un espace propice pour développer le tourisme environnemental.

Il a ajouté que la stratégie qui sera adoptée par son département pour développer le tourisme dans la wilaya de Tiaret doit reposer sur le développement territorial intégré par l'exploitation des atouts touristiques liés au monde rural (équitation, artisanat et métiers) pour en faire une destination touristique basée sur des potentialités locales. Le ministre a visité, lors de sa visite, de nombreux sites touristiques dans la wilaya de Tiaret, notamment les grottes d'Ibn Khaldoun à Taoughzout (commune de Frenda), les ruines de Ladjdar à Medroussa, les vestiges de l'Etat de l'Emir Abdellah à Tagdemt, avant d'inspecter le chantier de réalisation d'un hôtel, inscrit dans le cadre de l'investissement privé, et l'hôtel «Tagdemt» au chef-lieu de wilaya. M. Hadj Said a également visité une exposition locale d'artisanat, le centre d'élevage équin, avant de clôturer sa visite par une rencontre avec des opérateurs économiques.

APS

SELON LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS La loi de finances 2014 ne bouleverse pas le système fiscal algérien

Le système fiscal algérien n'a pas connu de bouleversement au titre de la loi de finances pour 2014 qui est plutôt axée sur l'encouragement de la production nationale, a indiqué hier à Alger Mustapha Zikara, directeur de la législation fiscale à la Direction générale des impôts (DGI).

«Cette loi de finances n'a pas apporté un grand changement au système fiscal sauf en ce qui concerne les dispositions destinées à relancer l'appareil de production nationale», a indiqué M. Zikara lors d'une journée d'information sur la loi de finances 2014 et son impact sur l'entreprise à l'initiative de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI).

M. Zikara a ajouté que «la LF 2014 favorise la stabilité du cadre juridique et il n'y a pas de bouleversement sensible du système fiscal» tout en insistant sur les mesures prises en faveur de la production locale comme l'exonération consentie en faveur des véhicules neufs, hors véhicule de tourisme, et qui concerne les semi-remorques, les engins et les camions.

Il cité également l'exemple des engrains azotés destinés à la vente sur le marché local pour encourager la production et qui se traduira, selon lui, par une incidence sur les prix. M. Zikara a aussi évoqué la limitation de la franchise de TVA aux projets initiés dans le cadre de l'ANSEJ et de l'ANGEM pour encourager la construction d'équipements en Algérie et limiter ainsi les importations. La reconduction des exonérations de l'impôt sur la plus value aux produits boursiers pendant cinq ans au prorata de l'ouverture de capital pour les sociétés entrant en Bourse est aussi souligné. Toujours dans le cadre de l'encouragement de l'investissement, M. Zikara cite la réduction de l'IBS pour les agences de tourisme réalisant des opérations vers le Sud ou activant dans le tourisme réceptif. M. Zikara a aussi annoncé un assujettissement des bijoux de luxe à la TVA qui en étaient exonérés auparavant. Il a expliqué que cette décision de taxer les bijoux de luxe vise à protéger la production nationale. Au chapitre des mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, M. Zikara a affirmé que la loi de finances 2014 a introduit des mesures contre les pratiques d'abus de droit dans le cas où les parties ont sciemment donné une qualification juridique de la convention pour diminuer l'impact fiscal. C'est le cas des contribuables qualifiant des opérations en tant que donation et non en tant que cession. D'autres règles sont instituées contre les risques de cumul des avantages à l'exemple des jeunes promoteurs émergent à l'ANSEJ, l'ANGEM et la CNAC. Lorsqu'ils sont sur un dispositif de soutien, ils ne peuvent pas l'être sur un autre sauf si l'exonération est consommée, a expliqué M. Zikara.

Ce dernier a insisté sur le fait que la loi de finances s'inscrit dans le cadre de l'encouragement de la production locale au détriment de l'importation avec les exonérations des produits fabriqués en Algérie.

Les modes de paiement des importations vont diminuer les surcoûts

S'agissant du dossier du crédit documentaire, M. Zikara a indiqué que les modes de paiement sont désormais variés avec la reconduction de paiement par remise documentaire qui diminue, a-t-il précisé, les surcoûts sans altérer l'objectif recherché de traçabilité. En effet, en vertu de la LF 2014, les opérateurs disposent de deux modes de paiement de leurs importations: le crédit documentaire et la remise documentaire.

De son côté, Kouider Benhamed Djilali, directeur des recherches et vérifications à la Direction générale des impôts, a abordé le dossier du contrôle fiscal. Il a indiqué que l'article 28 de la LF 2014 réencadre le registre de comptabilité afin que les contrôleurs ne rejettent le bilan comptable que si l'administration apporte la preuve de la rupture de la chaîne de contrôle. Il a aussi évoqué la lutte contre les risques de transfert indirect des bénéfices à l'étranger grâce à des montages entre une société mère et ses filiales. Par ailleurs, le directeur du contentieux à la DGI, Arefki Ghaneméi, a admis qu'il y a un enjeu de fraude à l'international en ajoutant qu'il y a 453 vérificateurs en 2013 avec l'objectif de porter le chiffre à 20.000 dans les prochaines années après leur formation. «On est sur l'analyse du risque pour sélectionner les dossiers à vérifier» sur la base des déclarations fiscales et des paiements après un contrôle sur place, a-t-il ajouté. Le même responsable a parlé de l'introduction d'une différenciation entre le rôle de l'administration centrale et les services opérationnels dans la vérification des dossiers. M. Ghaneméi a aussi annoncé que depuis 5 ans, les lois de finances s'intéressent à l'équilibre entre les pouvoirs conférés à l'administration et les garanties au contribuable lorsqu'il est en phase de contrôle.

AUGMENTATION DES PRIX DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ L'année 2014 commence «bien» pour les ménages

Kamel Cherif

Une flambée des prix de première nécessité est observée durant ces premiers jours de l'année 2014 à travers le territoire national. Les ménages ont été certainement étonnés de voir les prix de certains produits de base afficher des augmentations dépassant les 25%.

C'est le cas des boîtes de tomate concentrée, des céréales et d'autres produits de conserve. Le couscous en paquet a également vu son prix augmenter, alors que les prix de la semoule et de la farine connaissent une stabilité. Il s'agit d'augmentations sauvages, a indiqué un dirigeant de grande surface sur les hauteurs d'Alger. Il a indiqué que ces augmentations ont été décidées par les grossistes. Ces derniers jettent la balle aux importateurs qui ont décidé de manière unilatérale de revoir les prix de certains produits à la hausse.

Ainsi, après l'augmentation des prix des légumes secs et des céréales, c'est au tour des autres produits de base de voir leurs prix s'envoler. A cela s'ajoute la cherté des fruits et légumes de saison. Les commerçants détaillants n'arrivent pas expliquer la frénésie des prix, soulignant au passage qu'ils n'ont même pas été avisés. Pour ce qui est fruits et légumes, ce sont des produits de saison qui sont proposés en grande quantité, donc dont les prix devraient être au plus bas en cette période de l'année. S'agissant des autres produits, on invoque le dictat



des importateurs, lesquels imposent leurs prix. Ces derniers semblent avoir changé de destination dans la mesure où ils n'importent plus leurs produits d'Egypte et de Syrie, mais de l'Amérique latine. En ce sens, les frais de transport ont augmenté et se répercutent sur le prix de certains produits importés.

Du côté du ministère du Commerce, silence radio.

Il en de même pour l'Union générale des commerçants algériens, où l'on n'arrive pas aussi à justifier ces augmentations.

En somme, l'année 2014 commence plutôt mal pour les ménages, lesquels doivent encore faire des efforts du fait de l'inflation enregistré sur le marché. C'est dire que les ménages connaissent une véritable saignée, laquelle ne semble pas en finir !

INDUSTRIE Mise en service de 16 unités industrielles à Oran en 2014

Pas moins de 16 nouvelles unités industrielles seront mises en service au cours de cette année 2014 à travers les différentes zones d'activités de la wilaya d'Oran, a déclaré lundi à l'APS le directeur de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement.

Comptant plus de 1.200 unités productives, le parc industriel de la wilaya sera renforcé par de nouvelles usines qui activeront prochainement dans plusieurs créneaux industriels, telle la mécanique, dont l'usine automobile Renault concrétisée dans le cadre du partenariat algéro-français, a indiqué M. Abdelghani Khaloudine. Ces nouvelles unités comprennent également d'autres activités industrielles comme la production pharma-

ceutique, l'agroalimentaire et les textiles, a-t-il ajouté. Deux autres unités ont été réalisées dans le cadre du partenariat avec des opérateurs étrangers et des investisseurs algériens du secteur privé. Ces investissements, qui développeront le tissu industriel d'Oran en répondant aux exigences de la croissance économique et du développement local, contribueront également à la création de plus de 1.600 postes d'emploi directs, a encore souligné le même responsable.

Il a noté que ces unités rentreront prochainement en production après que toutes les formalités et procédures ont été finalisées avec la coordination des services administratifs concernés.

SELON L'ONS Légère amélioration de la production durant les neuf premiers mois 2013

La production industrielle du secteur public a enregistré durant les neuf premiers mois de 2013, une légère amélioration de 0,7% contre une croissance de 1,2% durant la même période en 2012, indique-t-on auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

Après une baisse de 2,5% enregistrée au 1er trimestre 2013, la production industrielle du secteur public national a connu une légère hausse de 0,6% au 2e trimestre et 4,1% au 3e trimestre pour atteindre une moyenne de 0,7% durant les neuf premiers mois en 2013, précise l'Office. Les industries hors hydrocarbures, quant à elles, ont connu une croissance de 2,8% contre 4,6% à la même période en 2012. En effet, l'indice des industries hors hydrocarbures a atteint 1,1% durant le 1er trimestre 2013, puis 4,3% le 2e pour atteindre 3,1% le 3e trimestre, relève l'ONS. Après une baisse de 1,7% les neuf premiers mois 2012, les industries manufacturières ont enregistré une croissance «sensible» de 3,8% durant la même période de l'année en cours. Cette amélioration a été enregistrée grâce à une nette amélioration enregistrée durant le 2e et 4e trimestres 2013, avec respectivement +5% et 9,2%, détaillent encore les données de l'Office.

La légère croissance de l'indice général de la production industrielle

du secteur public (0,7%) a été tirée essentiellement par les «bonnes» performances enregistrées par le secteur des industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMME) qui a connu une croissance de 9,7%, des bois, feutre et papier (10,9%) et l'industrie des mines et carrières (4%). D'autres secteurs ont également participé à cette légère reprise, il s'agit de celui des matériaux de constructions (+2,2%) et de celui de l'énergie avec 1,5%.

Hydrocarbures et agroalimentaire : poursuite du recul

L'Office relève toutefois que d'autres secteurs industriels ont connu des baisses durant les neuf premiers mois 2013, les plus touchés étant ceux des hydrocarbures (-4,1%), en dépit d'une hausse de 6,6% durant le 3^e trimestre 2013, après des chutes respectives de 10,1% et 7,6% durant les 1^{er} et 2^e trimestres de la même année.

Les secteurs des textiles et chimie et les cuirs ont également connu des contres performances avec respectivement -1,1% pour chaque secteur et enfin -0,7% pour celui des cuirs et chaussures et enfin -0,3% pour les industries agroalimentaires.

La production industrielle a augmenté de 1,6% en 2012. Hors hydrocarbures, la croissance avait atteint 5,4%.

Cette performance était due notamment à une amélioration de 12% du secteur de l'énergie, 8% des industries des cuirs et chaussures et enfin 7,5% des ISMME. La production industrielle représente actuellement 0,8% de la production nationale et elle ne participe qu'à hauteur de 5,6% au produit intérieur brut (PIB) du pays, selon le ministère du Développement industriel et de la promotion de l'investissement qui ambitionne de relever ce taux dans un avenir proche à 10% et plus grâce à une nouvelle démarche.

A cet effet, le ministère avait lancé en juillet dernier un appel à projets industriels pour 18 filières pour l'année 2013. Cet appel vise notamment la relance de la production nationale et le développement de l'investissement à travers l'intégration des filières industrielles, l'augmentation et la diversification de la production nationale, ainsi que la capture et la localisation de la valeur ajoutée des filières sur lesquelles l'Algérie peut être compétitive. Parmi les 18 filières industrielles ciblées figurent le textile, les cuirs, le bois, les produits sidérurgiques et métallurgique, les matériaux de construction, les produits électriques et électroniques, les produits pharmaceutiques et enfin l'automobile.

EL HARRACH

5 ans de prison pour les violeurs

A.Ferrag

Samira une fille qui vivait allégrement l'insouciance de sa jeunesse, n'avait pas d'ennemi et tous ceux qui la connaissaient vous diront qu'elle était engageante, belle, ouverte et ne repoussait jamais ceux qui la sollicitaient pour une aide.

Nabila sa copine était une fille élégante qui sentait le parfum de marque. Elle était belle, convoitée et entourée d'homme toujours prêts à se mettre sous ses pieds pour satisfaire ses moindres désirs.

Le lendemain, très tôt le matin, elles prirent un taxi en direction d'El Harrach, elles rirent alors un autre taxi s'arrêta à El Harrach.

Samira et Nabila entourées par 5 hommes, sont forcées à les suivre sous la menace d'un couteau, elle se retrouvent dans une maison, là commence le supplice pour les deux jeunes filles, violées à plusieurs reprises, par les 5 jeunes, elles passeront leur première nuit d'un long et pénible enfer qu'elles



vivront durant 3 jours. Samira, elle, ira directement déposer plainte à la police.

L'enquête fut longue et fastidieuse et permit l'arrestation de 5 accusés qui furent écourtés.

Les jeunes filles seront appelées à la barre afin d'apporter leur témoignage mais devant la question du président du tribunal concernant l'identité de leur violeurs, le représentant du ministère public a, lors de son réquisitoire, condamné

impitoyablement ces jeunes. « Ils n'ont pas hésité à kidnapper ces pauvres innocentes avant de les violer. Ils sont tous les 5 coupables des faits qui leur sont reprochés ». Je requiers la peine de 10 ans de prison pour les 5 accusés.

Les avocats de la défense ont tenté, au cours de leurs plaidoiries, d'innocenter leurs mandants, ou du moins d'atténuer leurs responsabilités.

Après les délibérations, les 5 accusés sont condamnés à 5 ans de prison

ALGER

20 ans de réclusion criminelle pour l'assassin

Le mois de décembre 2013, le tribunal criminel se prononce sur une affaire dont les faits remontent au mois de novembre 2012. C'est une affaire troublante traitée par le tribunal d'Alger.

L'accusé Samir 41 ans, est un repris de justice notoire, un grand criminel, coupable d'agressions, vols, coups et blessures, menaces à l'arme blanche et tant d'autre délits.

La victime Karim, un jeune homme âgé de 38 ans a rendu l'âme, elle baigne dans une mare de sang selon le rapport d'autopsie, à la suite de deux coups de couteau mortel assénés au niveau du cœur.

Quelques jours plus tard, une judicieuse enquête permet de procéder à l'arrestation de l'auteur présumé du



crime. Ce dernier ne nie pas les faits retenus contre lui.

Samir comparait une année plus tard, le mois de dé-

cembre 2013. Samir va enterrer, dans cette salle du tribunal d'Alger, les plus belles années de sa vie, il est coupé

ble de meurtre.

L'accusé se met alors à juger qu'il n'avait aucune intention de tuer, qu'il voulait juste prendre l'argent.

Dans son réquisitoire, le représentant du ministère public demande que la plus lourde peine soit infligée à l'accusé et requiert la peine capitale.

L'avocat de la défense soutient dans sa plaidoirie que son client a été poussé au vol, et si la mort de la victime a été un accident et non un acte prémedité.

Il fait valoir, en conséquence, les circonstances atténuantes pour son client.

Après de longues délibérations, Samir est condamné à vingt ans de réclusion criminelle.

A.Ferrag

SELON LA PROTECTION CIVILE

1892 interventions en 2 jours

Durant la période du 04 au 05 janvier 2014 arrêté ce matin à 08h00, Les unités de la Protection civile ont enregistré 1892 interventions, dans les différents types d'interventions pour répondre aux appels de secours, suite à des accidents de la circulation, accidents domestiques, évacuation sanitaire extinction d'incendies, Dispositif de sécurité etc.

Plusieurs accidents de la circulation ont été enregistrés par nos secours dont 9 accidents les plus mortels ayant causé le décès à 18 personnes et 39 blessées, traitées par nos secours puis évacuées vers les structures hospitalières. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Ouargla, avec le décès de 11 personnes et des blessures à 22 autres. Suite à une collision entre un bus de transport de voyageurs assurant la liaison Ouargla vers Alger et un ca-



mion semi remorque survenu sur la RN 56, commune de Hassi Ben Abdellah. En outre, Les secours de la protection civile

des wilayas des wilayas de Batna, Blida et Bordj Bou-Arréridj sont intervenus pour le sauvetage et l'évacuation de 13 personnes incommodées par le monoxyde de carbone : 05 à Batna, 04 Blida et 04 à Bordj Bou-Arréridj, par contre 01 personne est décédé asphyxié par le gaz Co émanant d'un chauffe-bains à l'intérieur d'une habitation, au lieu-dit cité Ben Zerga, commune de Sobha. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 02 incendies urbains au niveau des wilayas DE Bouverdès et El-Bayadh, ces incendies ont causé des brûlures au 2^e degré à une personne au niveau de la wilaya d'El Bayadh, rue Mohammedi Rachid, commune de Bougib, traitée par les secours puis évacuée vers l'hôpital local.

BORDJ BOU-ARRÉRIDJ

Une famille de quatre personnes sauvée in extremis de la mort au monoxyde de carbone à Ras El Oued

Mouad B.

Une famille de 4 personnes de Ras El Oued, 30 kilomètres à l'est de Bordj Bou-Arréridj a été sauvée en extérieur de l'asphyxie dans la soirée du samedi après avoir inhalé le monoxyde de carbone (CO) dégagé par un appareil de chauffe-bains. Les pompiers ont été alertés par des voisins qui ont senti une forte odeur de gaz qui se dégagait du domicile des victimes. Ces dernières, âgées de 2, 8, 28 et 37 ans, ont été retrouvées inconscientes. Après les premiers secours des éléments de la protection civile, les victimes ont été acheminées vers l'hôpital de la ville et placées en soins avant de regagner leur domicile dans la matinée.

● Démantèlement d'une bande de faussaires de permis de conduire de type C et de documents administratifs

Déterminés à lutter avec force contre toutes les formes de criminalité, les services de la Sûreté nationale procèdent quotidiennement au démantèlement de toutes sortes de réseaux et appréhendent, par dizaines, les malfaiteurs. En fin de semaine, les enquêteurs de la PJ de la sûreté de Medjana, à 10 kilomètres du chef lieu de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, ont démantelé un groupe de faussaires de permis de conduire de type C. Les personnes interpellées — H.A., 31 ans gérant d'une auto-école à Bordj Bou Arreridj, L.Z., 35 ans une femme qui fabrique des tampons, R.M. 23 ans, B.N., 52 ans patron d'une auto-école et A.B., propriétaire d'une auto-école (n'a pas encore été entendu par les enquêteurs) — sont soupçonnées d'avoir « falsifié des permis de conduire de type C et des documents administratifs » en faveur de candidats à l'examen de permis de conduire type C, plus de 3500 kg, selon la même source.

L'ironie du sort a voulu qu'ils ne soient démasqués qu'à la veille du nouvel an alors qu'ils se préparent à fêter l'événement. Tout a commencé il y a une semaine quand un jeune homme est venu au commissariat de Medjana, porter plainte contre un certain A.H., gérant d'une auto-école qui lui a remis un faux permis de conduire de type C.

Celui-ci qui s'était rendu à la daïra de Medjana pour corriger une erreur sur le permis de conduire a été informé par les services compétents qu'il s'agit d'une fausse pièce et qu'il n'a aucun dossier physique à leur niveau. La police convoque immédiatement A.H., le gérant d'une auto-école à Bordj Bou-Arréridj, qui, au début, continue à soutenir qu'il s'agit bel et bien d'un authentique permis de conduire avant de craquer quelques heures plus tard devant les saisies à son domicile et avouer qu'il falsifiait ces documents pour son usage personnel. Lors de la perquisition de son domicile, les enquêteurs ont saisi des permis vierges, plusieurs documents administratifs et des tampons de diverses administrations. Selon les enquêteurs, les victimes de ce groupe est plus d'une centaine de personnes.

Après ces révélations, les limiers de la justice ont arrêté trois autres membres du groupe et le quatrième n'a pas encore été entendu.

Présentés devant magistrat instructeur près le tribunal de Bordj Bou-Arréridj, A.H., a été placé sous mandat de dépôt et L.Z. et R.M., ont bénéficié d'une citation directe.

CHINE

14 morts lors d'un mouvement de foule dans une mosquée

Quatorze personnes ont été tuées et 10 autres blessées lors d'un mouvement de foule dans une mosquée dans la région de Ningxia (nord est de la Chine), a indiqué l'agence officielle Chine Nouvelle.

Le mouvement de foule a eu lieu dimanche matin très tôt lors d'une cérémonie pour commémorer la mort d'un dignitaire religieux, a précisé l'agence citant les autorités locales, ajoutant que les blessés, dont quatre présentant un état critique, ont été hospitalisés.

Une enquête est en cours pour déterminer la cause du mouvement de foule à la mosquée de Xiji, à quelque 320 km au nord-ouest de Xi'an.

La région de Ningxia comporte des Chinois de la minorité Hui, majoritairement musulmans mais à distinguer des Ouïghours de la région du Xinjiang.

SUISSE

Quatre morts et un blessé dans des avalanches dans le sud de la Suisse

Au moins quatre avalanches ont eu lieu dimanche dans les Alpes du sud de la Suisse, faisant quatre morts et un blessé.

Selon la police cantonale du Valais, dimanche vers 11h00, un Suisse a perdu la vie lorsqu'il a été touché par une avalanche alors qu'il skiait hors piste à Nendaz, dans la région alpine du canton.

Vers 14h40, une autre avalanche s'est produite près de Mase, un village du Valais, à une altitude de 2 400 mètres, tuant trois randonneurs à ski, dont un guide, et blessant grièvement une quatrième personne.

Le même jour, deux autres avalanches ont eu lieu dans les régions montagneuses du Valais, mais heureusement, aucune victime n'a été rapportée.

AFRIQUE DU SUD

Quatre personnes interpellées pour trafic illicite du diamant

Quatre personnes ont été interpellées, dimanche dans la localité de Lichtenburg, pour trafic illicite du diamant brut, a annoncé la police sud-africaine.

Les mis en cause ont été arrêtés en possession d'une grande quantité de diamants d'une valeur marchande estimée à environ de 7 millions de dollars US, a tenu à préciser la même source, faisant savoir qu'une enquête a été ouverte pour déterminer l'origine et la destination de ce trafic illicite du diamant. Les personnes interpellées ont été déférées devant la justice pour répondre de leurs actes.

APS

ARABIE SAOUDITE

Un corps humain déchiqueté tombe du ciel à Djeddah

Un corps humain déchiqueté est tombé du ciel, dimanche, dans la ville de Djeddah, a indiqué la police estimant qu'il pourrait s'agir des restes d'un clandestin piégé dans le train d'atterrissement d'un avion.

«La police a reçu un appel téléphonique à 02h30 d'un témoin qui rapporte que des restes humains sont tombés dans le quartier Mushrefa à Djed-



dah, a affirmé dans un communiqué le porte-parole de la police Nawaf bin Nasser Al-Bouq, ajoutant que des enquêtes étaient en cours.

Selon toute vraisemblance, il doit s'agir d'une personne qui tentait, au risque de sa vie, de s'introduire clandestinement en Arabie Saoudite.

En 2010, le chef de la sécurité de l'aéroport de Beyrouth a démissionné après la mort d'un homme qui avait réussi à se cacher dans le train d'atterrissement d'un avion saoudien.

Défaillance technique à l'atterrissement d'un avion à l'aéroport de Médine, 29 blessés

Quelque 29 passagers d'un avion de la compagnie aérienne saoudienne ont été blessés à la suite d'une défaillance technique lors de son atterrissage, dimanche matin, à l'aéroport International du Prince Mohammed bin

Abdulaziz, a indiqué le porte-parole de l'Autorité générale saoudienne de l'aviation civile.

L'avion, un Boeing 763 de Saudi Arabian Airlines, en provenance de la ville iranienne de Mashhad avec à son bord 315 passagers, a

subi une défaillance technique dans la roue arrière, a précisé le porte-parole, ajoutant que sur les 29 blessés, 11 ont été hospitalisés alors que les 18 autres, qui souffraient de blessures légères, ont été traités au centre de soins de

l'aéroport. Selon la même source, le pilote de l'avion avait averti la tour de contrôle de ce problème technique avant d'atterrir ce qui a permis aux autorités aéroportuaires de prendre les mesures nécessaires à son atterrissage.

USA

Un petit avion s'écrase à l'atterrissement dans le Colorado

Un jet privé s'est écrasé à l'atterrissement dimanche après-midi sur l'aéroport d'Aspen, une station de ski au Colorado, dans l'ouest des Etats-Unis, a indiqué la chaîne de TV CNN+ citant la direction de l'aviation civile (FAA). L'avion est apparemment un Bombardier Challenger 600 en provenance de Tucson (Arizona). Il s'est écrasé en tentant de se poser, a déclaré Allen Kenitzer, un porte-parole de la FAA, cité par CNN, sans plus de détail sur le sort des personnes à bord. Selon CNN+, des pho-

tos publiées sur le site de microblog Twitter montrent l'avion tombé à l'envers sur le tarmac avec son fuselage carbonisé. Selon des témoins cités par CNN+, l'avion, qui semble être «un jet privé» a «explosé en flamme» à l'atterrissement. Les «pompiers et les ambulances étaient immédiatement sur les lieux», a ajouté un témoin oculaire, qui ne «croit pas qu'il y ait des survivants.

Le petit aéroport d'Aspen est connu comme étant un endroit difficile pour l'atterris-



sage en raison des montagnes qui entourent la piste. Le tarmac de l'aéroport est souvent occupé par des avions privés

ou affrétés par les célébrités qui possèdent des maisons secondaires dans cette station huppée.

Un front froid arctique balaie des régions du nord et du centre

Des refroidissements éoliens sément le chaos dans des régions du nord et du centre des Etats-Unis, alors que l'invasion d'un front froid arctique a causé des chutes de neige importantes de la plaine orientale aux Grands Lacs.

Le Service météorologique national a émis un avertissement dimanche sur son site internet selon lequel certaines régions du nord et du centre des Etats-Unis connaîtront les températures les plus froides en deux décennies en raison du front froid, et quelque 140 millions de personnes devraient en être affectées. En plus des rafales de vents, les



températures atteindront des niveaux potentiellement mortels, allant jusqu'à 60 degrés (Fahrenheit, ou 51 degrés Celsius) sous zéro à certains endroits.

Les froids extrêmes ont causé des cœurs logistiques pour les voyageurs rentrant à la maison après la période des fêtes, selon des reportages médiatiques locaux.

Certains Etats du sud des Etats-Unis seront également affectés, mais la bonne nouvelle est que le retour aux températures normales saisonnières est attendu aussi tôt que mercredi, selon les prévisions.

INDE

La capitale indienne enveloppée d'un épais brouillard, 150 vols affectés

Quelque 150 vols ont été affectés par un épais brouillard enveloppant la capitale indienne depuis tard dimanche soir, a indiqué lundi un responsable indien de l'aviation. «Au total, 150 vols domestiques et internationaux ont été affectés. Alors qu'une grande quantité de

vols en direction de l'Aéroport international Indira Gandhi ont été déroutés vers d'autres villes, les autres ont été reportés, tandis que la visibilité sur la piste d'atterrissement était réduite à moins de 50 mètres en raison de l'épais brouillard», selon l'officiel. Le brouillard s'est

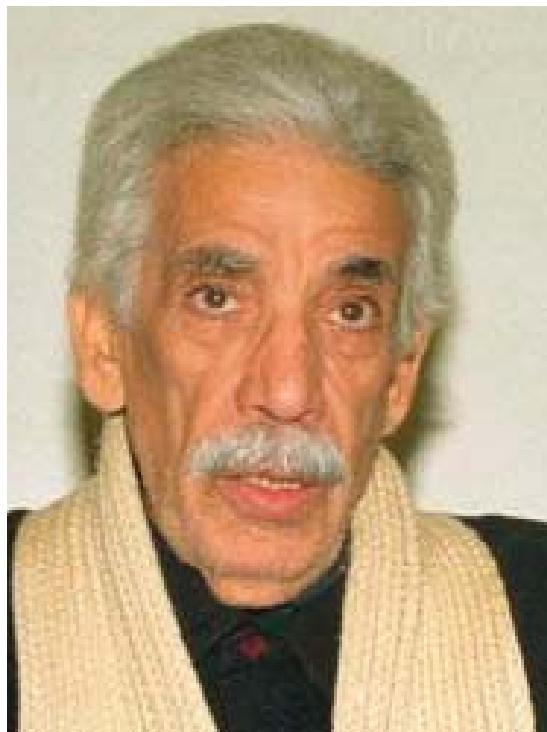
installé à l'aéroport dimanche vers 21h30 et est resté jusqu'à 03h30 ce matin, a-t-il ajouté. Entre-temps, environ 40 trains en direction de la capitale nationale ont pris du retard et 10 autres en direction d'autres régions du nord de l'Inde ont été reportés en raison du brouillard, a fait savoir un responsable de la société Indian Railways. Le Service météorologique indien a prévu que le ciel se dégagerait plus tard dans la journée. Le brouillard est monnaie courante dans le nord de l'Inde en décembre et janvier, les mois hivernaux.

APS

DÉCÈS DE M'HAMED BENGUETTAF :

Des hommes de théâtre saluent les qualités de l'artiste et du gestionnaire

Des hommes de théâtre ont rendu hommage, dans des déclarations à l'APS, aux qualités artistiques du dramaturge et comédien algérien M'hamed Benguettaf, décédé dimanche soir à Alger à l'âge de soixante-quinze ans, tout en rappelant son rôle dans la promotion des jeunes talents à travers sa fonction de directeur du Théâtre national algérien (TNA).



Très affecté par la disparition de ce compagnon de route», Dris Chekrouni, comédien et directeur artistique au TNA, a estimé que c'est «une partie de la mémoire du théâtre algérien qui disparaît» avec la mort de Benguettaf.

Abdelhamid Rabia, dramaturge et comédien, a salué, quant à lui, la «générosité et l'esprit d'ouverture» du défunt qui a de tout temps, dit-il, cherché à répercuter les réalités sociales algériennes sur les planches pour éveiller les consciences» à travers ses nombreuses créations.

De son côté, le directeur technique du TNA, Abdekkrim Lahbib, a qualifié M'hamed Benguettaf de «locomotive» du théâtre algérien, et qui lui a permis de rayonner, particulièrement dans les années 1980, a-t-il estimé.

Il rappelle également la «force» de l'écriture théâtrale du défunt, puisée en partie dans son expérience d'adaptation de grands auteurs

comme l'écrivain égyptien Toufik El Hakim ou le poète turc Nazim Hikmet. Le directeur de la communication du TNA, Fethelnour Benbrahim, a salué pour sa part «l'homme de principes et le gestionnaire» du Théâtre national algérien qui a su, dit-il, apporter «un nouveau souffle» à cette institution depuis 2003, en favorisant notamment, «l'émergence des jeunes talents» et en œuvrant pour la promotion du 4^e art dans toutes les régions d'Algérie.

Il citera l'exemple des Journées du Théâtre du Sud, une manifestation qui offre, depuis sa création en 2007, un espace d'expression à des comédiens, auteurs et metteurs en scène des régions du sud de l'Algérie (Tamanrasset, Adrar, Ouargla, etc.).

Tout en déplorant la perte d'un «autre pan de l'histoire du théâtre algérien» qui a «côtoyé les plus grands pour devenir lui-même un grand», le journaliste et auteur Bouziane Benachour a rappelé l'apport «important»

du défunt au théâtre radiophonique à travers son travail à la Radio nationale à partir de 1963.

Ce rôle s'est également manifesté sur les planches du TNA à partir de 1966, rappelle M. Benachour, en évoquant le comédien et surtout l'auteur porteur d'un «nouveau courant» dans le théâtre à travers des créations en Arabe algérien, «puisées dans les profondeurs» de la société.

Cet esprit novateur de M'hamed Benguettaf s'est aussi illustré dans son rôle de «plume attitrée» de la compagnie «Masrah El Kalâa» qu'il a fondé en 1990 avec Ziani Cherif Ayad, Azzeddine Midjoubi et Sonia.

Abondant dans le même sens que Fethelnour Benbrahim, M. Benachour a salué «l'ouverture aux jeunes créateurs» qu'a connue le TNA sous la direction du défunt, une réalité qui a permis depuis 2003 «à une génération de comédiens, auteurs et metteurs en scène de toute l'Algérie de jouer et de créer en toute liberté», a-

t-il estimé. Né le 20 décembre 1939 à Hussein Dey (Alger), M'hamed Benguettaf intègre la Radio algérienne en 1963 avant de se lancer dans le 4^e art en tant qu'auteur et adaptateur au Théâtre national algérien entre 1966 et 1989.

En 1990, il fonde la compagnie «Masrah El Kalâa» (Théâtre de la Citadelle) avec, entre autres, le dramaturge Ziani Cherif Ayad avant de diriger le Théâtre national Mahiedine-Bachtarzi à partir de 2003.

Auteur de nombreuses pièces de théâtre comme «Djeha et les gens» (1980), «Arrêt fixe» (1995) ou encore «Fatma» (1998), M'hamed Benguettaf s'était également illustré en tant que comédien en interprétant des rôles dans des œuvres de dramaturges algériens (Kabé Yacine, Ould Abderrahmane Kaki...) ou du répertoire universel comme Shakespeare, Molière ou Brecht.

Le défunt a été enterré hier après-midi au cimetière d'El Alia à Alger.

ORAN

Récupération d'une fresque datant de plus de 80 ans

La Direction de la culture de la wilaya d'Oran a récupéré dernièrement une fresque d'art datant de plus de 80 ans, a-t-on appris auprès de cette structure.

Ce tableau d'art, en mosaïques multicolores, apposé sur les murs de la cave viticole de la commune de Béthioua (est de la wilaya d'Oran) a été remis au musée national Ahmed-Za-

bana en vue de sa restauration et sa préservation, a-t-on indiqué à la Direction de la culture.

Des spécialistes du musée ont décollé cette fresque réalisée entre 1930 et 1932 tout en veillant à sa préservation contre la dégradation, a-t-on signalé.

La fresque de cinq mètres sur deux, dont la mosaïque reflète les couleurs du vignoble, a

été réalisée dans un atelier d'art, «frères Michelouli» à Sidi Bel-Abbès, pour le compte d'une société viticole de l'époque, a-t-on ajouté.

La fresque a été récupérée grâce à une information parvenue à la Direction de la culture de citoyens de la commune de Béthioua.

APS

LE SYNDROME DU CANAL CARPIEN EN 5 QUESTIONS

Vous souffrez de fourmillements qui apparaissent dans les trois premiers doigts de la main. Une douleur lancinante vous réveille la nuit. Vous avez du mal à vous servir de votre pouce comme d'une pince... vous souffrez peut-être du syndrome du canal carpien. Un trouble lié à la compression d'un nerf au niveau du poignet. Quelles sont les solutions ?

Quelles sont les personnes à risque ?

Le syndrome du canal carpien est une affection relativement fréquente en France. Chaque année, en France, un peu plus de 150 000 personnes sont opérées pour ce syndrome. Il touche généralement les personnes de plus de 50 ans et les femmes ont trois fois de risques d'en souffrir que les hommes, vraisemblablement parce que leur canal carpien des femmes, une sorte de petit tunnel situé à la face antérieure du poignet qui contient le nerf médian et des ligaments, est plus étroit que celui des hommes. Les personnes qui souffrent de diabète ou de certains désordres métaboliques sont également plus à risque car leur maladie touche directement les nerfs et les rend plus sensibles à la compression. Enfin, la grossesse favorise aussi l'apparition de ce syndrome mais il régresse après l'accouchement pour ne récidiver que lors des grossesses ultérieures.

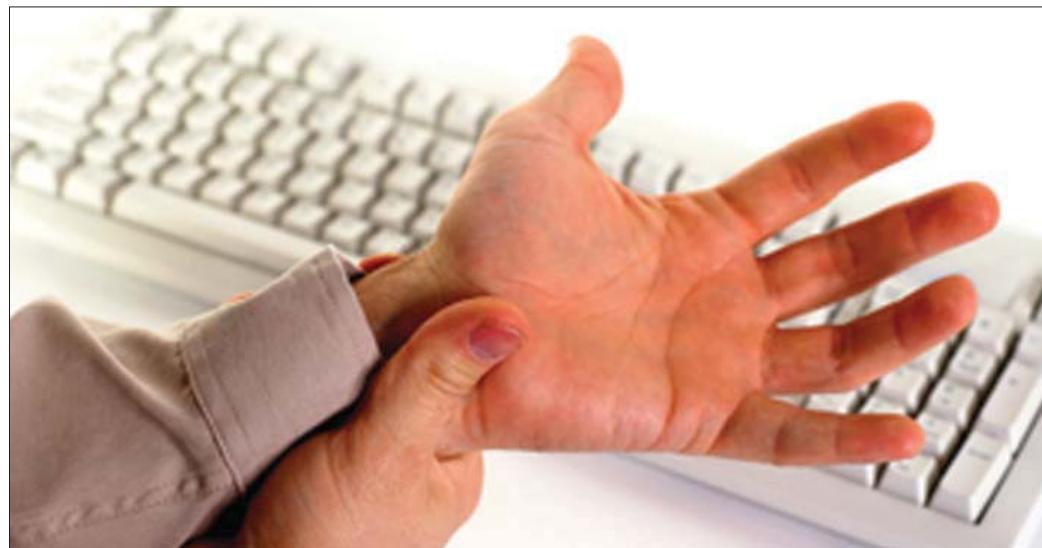
Quelles sont les causes ?

Le plus souvent, le syndrome du canal carpien survient sans qu'aucune cause ne soit identifiée. On parle alors de « syndrome du canal carpien idiopathique ». Mais certains facteurs favorisant la compression du nerf médian au niveau du canal carpien sont parfois identifiés :

- des facteurs hormonaux ou métaboliques (la grossesse, le diabète, une hypothyroïdie...);
- des mouvements répétés liés à certaines activités de loisirs (bricolage, jardinage, activité sportive...);

- une profession qui nécessite des mouvements répétés et rapides de « flexion-extension » du poignet (conduite automobile, travail sur un clavier avec les poignets posés sur le rebord, conditionnement, emballage...);

ou



encore, les professions qui exposent aux vibrations. Le syndrome du canal carpien est en effet l'une des maladies professionnelles les plus fréquentes dans la plupart des pays européens, ainsi qu'aux États-Unis et au Canada.

Comment se fait le diagnostic ?

Le diagnostic du syndrome du canal carpien et le traitement précoce sont importants pour éviter des dommages irréversibles du nerf médian. En l'absence de traitement, les lésions du nerf peuvent en effet parfois s'aggraver et des troubles de la sensibilité tactile et de la motricité peuvent apparaître. Dans un premier temps, le médecin observe le poignet (gonflement, décoloration, chaleur), et teste les doigts ainsi que les muscles à la base de la main. Avec ces tests dits « de provocation », le médecin cherche à reproduire les symptômes et évaluer la

gravité de l'atteinte, ce qui va influer sur le choix du traitement. Parfois, le médecin peut juger utile de poursuivre son investigation et prescrire une radio (pour vérifier le rétrécissement du canal carpien), une échographie pour voir l'éventuelle altération du mouvement du nerf médian ou un électromyogramme (EMG) qui mesure, à l'aide d'électrodes placées sur le trajet du nerf médian, la transmission de l'influx nerveux.

Peut-on éviter l'opération ?

Dans un texte datant de 2012, les experts de la Haute autorité de santé (HAS) recommandent d'opérer sans attendre les syndromes du canal carpien les plus graves (avec atteinte motrice) mais bien avant l'opération, différentes stratégies thérapeutiques peuvent être envisagées :

- la prise d'antalgiques et

d'anti-inflammatoires ;
- le port d'une orthèse, c'est-à-dire d'une attelle que l'on place autour du poignet et de l'avant-bras durant la nuit afin de mettre la main au repos et de diminuer les contraintes au niveau du canal carpien. Cette attelle est généralement remboursée en partie par la sécurité sociale ;

- l'infiltration de corticoïdes dans le canal carpien.

La récidive est-elle possible ?

La persistance ou la réapparition des symptômes après un traitement par infiltration n'est pas à proprement parler une récidive. C'est tout simplement le signe que le patient n'a d'autre recours que l'opération chirurgicale. Cette opération consiste à fendre l'épais ligament qui ferme le canal carpien pour faire baisser la pression et libérer le nerf. Il existe deux techniques réalisables en struc-

ture de chirurgie ambulatoire (le malade est admis le matin dans l'établissement chirurgical, opéré dans la journée et sort le soir même de l'intervention). Elles se pratiquent toutes deux sous anesthésie locorégionale.

Ces opérations donnent des résultats spectaculaires et les récidives sont extrêmement rares. Les syndromes récidivants réapparaissent, la plupart du temps, après au moins 3 mois d'accalmie (voire plusieurs années). La cause la plus fréquente est une fibrose secondaire (c'est-à-dire une destruction partielle des tissus lors de la cicatrisation) qui empêche le glissement du nerf médian lors des mouvements du poignet et des doigts. Dans ce cas, le médecin n'envisage pas forcément une nouvelle intervention chirurgicale. Mais il prescrit des antalgiques accompagnés, parfois, de soins apaisants.

CANAL CARPIEN : comment se passent les infiltrations ?

Si la prise d'antidouleurs oraux ne suffit pas à calmer les douleurs de votre syndrome du canal carpien, votre médecin peut vous proposer des infiltrations. En quoi cela consiste-t-il ? La main ou certains doigts vous font mal, ils sont engourdis, et la douleur vous réveille parfois en pleine nuit. Votre médecin peut vous prescrire des anti-inflammatoires, le plus souvent en infiltrations à base de cortisone. En faisant dégonfler le contenu du canal carpien, ce traitement symptomatique soulage tempora-

rairement. Il est d'autant plus efficace que le syndrome est récent, aigu, déclenché par une activité manuelle.

L'injection se fait au cabinet médical. Le produit (du type Altim®) s'injecte en infiltration à proximité du canal carpien et parfois même directement dans le canal.

Environ 3 ml de solution sont lentement injectés tout en surveillant le patient qui doit signaler la survenue de symptômes qui permettront ou non de continuer l'injection. Une sensation de fourmillement est quel-

quefois ressentie au moment de l'introduction de l'aiguille ou un peu après. N'hésitez pas à la signaler au médecin.

Les infiltrations sont en général efficaces au bout de quelques jours et de petites douleurs peuvent être ressenties au début. Le résultat complet s'observe au bout d'une semaine. Cependant, les signes peuvent réapparaître au bout de quelques mois. Votre médecin peut réaliser une série de 2 à 3 infiltrations en quelques semaines. Ces médicaments sont remboursés à 65%.



Les médecines douces pour le soulager

Vous souffrez de fourmillements, douleurs diffuses voire engourdissements de votre main ? La phytothérapie et l'aromathérapie peuvent vous aider à soulager les symptômes d'un syndrome du canal carpien. Tour d'horizon.

La phytothérapie

La phytothérapie agit surtout en complément de votre traitement habituel (médicaments, infiltrations...) contre le syndrome du canal carpien. Pour atténuer de manière douce et naturelle ses symptômes, vous pouvez vous tourner vers certaines plantes aux propriétés apaisantes.

La griffe du diable ou Harpagophytum procumbens

La racine de cette plante africaine est reconnue pour soulager les douleurs articulaires et musculosquelettiques, ce qui est le cas ici. Plusieurs essais cliniques démontrent que la racine de griffe du diable possède des effets comparables à ceux des anti-inflammatoires.

La dose indiquée est de 1 ou 2 comprimés de 250 mg, 3 fois par jour, soit 1,5 g par jour au maximum. Les dosages peuvent varier suivant le type d'extrait. On recommande de suivre ce traitement pendant au moins 2 ou 3 mois afin de profiter pleinement de ses effets.

Attention, il est contre-indiqué en cas d'ulcère gastrique ou d'ulcère du duodénum. Si vous êtes diabétique, enceinte ou allaitante, consultez un médecin avant de prendre cette plante.

L'arnica

- En pommade : 2 fois par jour, frictionnez vos poignets avec une pommade à l'arnica. Cette plante réputée pour ses propriétés anti-inflammatoires contribue à soulager la douleur.

Appliquez une noisette de pommade sur la face interne du poignet, puis massez la zone avec l'autre pouce jusqu'à la base de la paume. A répéter matin et soir jusqu'à l'atténuation des symptômes.

- En compresse : préparez une infusion en mettant 2 g de fleurs séchées d'arnica montana dans 10 cl d'eau bouillante. Infusez 5 à 10 minutes et laissez refroidir avant emploi.

Vous pouvez également tremper une compresse dans une solution composée de teinture d'arnica et d'huile ou d'eau, à raison d'une dose de teinture pour 3 à 5 doses d'huile ou d'eau.

Argile et huiles essentielles

Appliquez des cataplasmes d'argile verte chaude, en couche très épaisse, sur vos poignets. Étalez de la pâte d'argile verte dans un essieu-tout ou un mouchoir en papier, posez sur ou autour du poignet, et laissez agir un quart d'heure à 1 heure selon votre emploi du temps.

Renouveler plusieurs fois par jour jusqu'à ce que les symptômes s'estompent.

Les huiles essentielles

Les huiles essentielles, d'origine végétale, sont des essences obtenues par distillation. Leurs substances parfumées et non grasses ont des propriétés anti-inflammatoires et apaisantes. Elles peuvent donc aider à soulager les symptômes.

Mélangez 4 gouttes de gaulthérie couchée à 3 gouttes d'huiles végétales d'arnica et 1 de millepertuis (magasins bio). Massez la trajectoire entre le pouce et l'avant-bras en passant par le poignet bien sûr. Renouvez l'opération autant de fois que nécessaire. Réalisez au moins 3 applications par jour.

Attention, les huiles essentielles sont strictement déconseillées aux femmes enceintes ou allaitantes et aux enfants de moins de 6 ans.

Ça s'opère très bien !

Lorsqu'on effectue des tâches répétitives à longueur de journée, les mains sont soumises à de fortes sollicitations. Parfois, un nerf se retrouve comprimé et génère des douleurs handicapantes. Heureusement, les progrès réalisés en chirurgie permettent d'en venir à bout.

Le premier signal

C'est une douleur nocturne. Une sensation d'engourdissement qui fait mal à deux doigts : le majeur et l'annulaire. Il suffit, au début, pour supprimer la gêne, de secouer la main. Mais, à la longue, la douleur se manifeste pendant la nuit, venant régulièrement perturber le sommeil. Dans la journée, elle réapparaît même quand vous ne faites rien.

C'est le premier signal", note le Dr Raimbeau, chirurgien de la main au CHU d'Angers. Autres symptômes révélateurs : le brusque lâchage des objets, la difficulté d'écrire plus d'une demi-page sans éprouver une sensation de crampes. Même impression au volant d'une voiture.

L'origine de la douleur ?

La compression d'un nerf au niveau du poignet. On appelle cela le syndrome du canal carpien, du nom de ce petit tunnel constitué par un ligament en forme d'anneau dans lequel passent les tendons et le nerf médian.

Opérée en 10 mn

Lorsqu'ils sont malmenés, les tendons gonflent et étranglent le nerf. Chez les hommes qui en sont atteints, les symptômes apparaissent souvent avant 40 ans. Mais ce sont surtout les femmes qui en souffrent. "Les risques sont plus élevés autour de la ménopause, quand les femmes exercent une activité manuelle", précise le Dr Raimbeau.

Des infiltrations d'anti-inflammatoires sont d'abord proposées, mais "nous opérons plus tôt qu'il y a quelques années", observe le Dr Dumontier, qui effectue près de 500 interventions

Autre progrès : dans les jours qui suivent l'intervention, les opérés ressentent moins de douleurs qu'auparavant. Les médecins conseillent de réutiliser la main au bout de dix jours, même si cela fait un peu mal. La mise sous tension du canal maintient, en effet, son nouveau volume avec le "recollage" naturel et progressif du ligament qui va "tricoter" de nouvelles cellules.

Pendant plus d'un mois, les tissus restent malléables, préviennent les chirurgiens ; comme le nouveau canal devient un "grand cylindre", il ne faut pas hésiter à travailler les doigts dans le vide. Et dès la troisième semaine, reprendre des activités manuelles, même en forçant, car il faut modeler le nouveau canal. Au bout de trois mois, l'affaire est enfin classée.

Fourmillements, douleur dans les doigts la nuit... Le syndrome du canal carpien peut être très handicapant et même laisser des séquelles s'il n'est pas traité. Mais une intervention chirurgicale n'est pas toujours utile.

Ça démarre comment ?

Au début, les symptômes apparaissent souvent de façon insidieuse. Un engourdissement des doigts réveille en fin de nuit, mais il suffit de secouer la main pour le faire passer. On pense à des problèmes circulatoires. En fait, c'est le nerf médian qui est comprimé au niveau du poignet, le long du canal carpien. Ce qui entraîne peu à peu des troubles de la sensibilité du pouce, de

l'index, du majeur et de la moitié de l'annulaire, parfois accompagnés d'une perte de force musculaire.

D'abord les infiltrations

Un électromyogramme (EMG) permet de confirmer l'atteinte du nerf et d'évaluer le degré de compression. Le port d'une attelle qui immobilise le poignet la nuit, pendant plusieurs semaines, peut donner de bons résultats. On peut aussi essayer les injections locales de corticoïdes, à raison de trois maximum, la première étant souvent la plus efficace.

"Mais si l'on continue à être gêné au bout d'un an, il est préférable d'envisager l'opération", estime le Dr François Marin-



Les activités à risque

Bricolage et jardinage

Les week-ends à bricoler ou à manier le sécateur peuvent occasionner des symptômes épisodiques d'inflammation-compression.

Tâches répétitives

Sur les chaînes de montage et d'assemblage (équipement automobile, électroménager, textile, chaussure...), les cadences sont élevées. Les manipulations, avec des efforts de traction et de prise, mettent à mal les tendons des poignets. De même, dans les métiers de la découpe de volaille, viande ou poisson, les temps de cycles peuvent atteindre dix ou vingt secondes pour chaque opération. Durant huit heures, le même geste, le même mouvement, qui sollicite les poignets,

est répété des centaines de fois et entrecoupé de pauses souvent trop courtes. Les conditions de travail sont d'ailleurs responsables de plus de sept mille cas de maladies professionnelles indemnisées.

Travail sur ordinateur

Les mauvaises postures sont souvent liées à un clavier mal placé, à une souris trop éloignée ou à des espaces trop larges, qui obligent à amplifier les gestes. Mais, s'ils apparaissent anodins, ces facteurs constituent autant de risques si les tâches sont effectuées de manière répétitive et sous pression. L'idéal, pour quelqu'un qui travaille sept à huit heures sur un clavier : se laver régulièrement à d'autres activités, pendant quelques minutes.

Quand faut-il opérer ?

Braun, coordonnateur et chirurgien du service SOS main de la clinique des Diaconesses à Strasbourg.

Attendez expose au risque d'avoir un nerf définitivement endommagé. Les doigts perdent leur sensibilité, les muscles de la base du pouce ne fonctionnent plus et celui-ci ne peut plus jouer son rôle de pince (il devient difficile de saisir de petits objets).

La chirurgie libère le nerf comprimé

Pratiquée par des chirurgiens orthopédistes ou plastiques formés à la chirurgie de la main, l'opération du canal carpien consiste à fendre l'épais ligament qui ferme le canal carpien pour faire baisser la pression et

libérer le nerf. Elle s'effectue le plus souvent sous anesthésie locorégionale, en ambulatoire (retour à domicile le soir même). La chirurgie classique laisse une cicatrice de 2 à 3 cm dans la paume de la main, sensible quelques semaines, et nécessite un arrêt de travail d'au moins un mois.

La vidéochirurgie permet d'ouvrir le canal carpien par une incision minime au niveau du poignet et de contrôler la libération du nerf grâce à une caméra. On peut conduire au bout de deux jours et reprendre le travail après deux ou trois semaines. «Lorsque les deux mains sont touchées, nous commençons par la plus atteinte. C'est une intervention courante qui donne des résultats durables», assure le chirurgien.

La grève générale des 8 jours 28 janvier - 4 février 1957

Par Amar Belkhodja (*)



« Cette grève a réussi en tous points de vue. Elle a permis de démontrer l'unité du peuple algérien dans sa lutte contre le colonialisme et de placer le gouvernement français dans une fâcheuse posture à l'ONU (...) Le gouvernement français a essayé dans ce domaine un nouvel échec. La grève du FLN a administré la preuve que la France s'est trouvée incapable de vaincre la ferme détermination du peuple Algérien ». (As-Sabah du 30 janvier 1957).

La Fédération des libéraux d'Algérie constate pour sa part « que la grève a été suivie unanimement à Alger, malgré les menaces et les déploiements de force. La grève démontre l'unité de la résistance algérienne ». Dans le monde arabe, la solidarité avec le peuple algérien se manifeste par une grève d'une heure. Au Maroc et en Tunisie, partie intégrante de l'Afrique du Nord, la solidarité est effective en prenant différentes formes pendant toute la durée du combat des Algériens. Le problème du problème du peuple algérien, ses luttes et ses souffrances sont les préoccupations du quotidien des peuples tunisien et marocain. Des grèves sont observées par les uns et les autres en signe de solidarité avec les grévistes algériens.

Côté tunisien, l'engagement est sans équivoque : « Le liens nous unissant sont devenus solides et puissants grâce à l'épreuve commune subie par l'Afrique du Nord et grâce aussi à la lutte libératrice qui n'a fait que les raffermir davantage. Pour cette raison, nous n'aurons rien dit de nouveau en affirmant que le combat de l'Algérie est notre combat et que sa guerre est notre guerre ». (Al Amal du 1er février 1957).

Côté marocain, les positions sont analogues en ce sens que les Algériens, en ce qui les concernait, même en état de guerre, continuaient à militer pour l'idéal

sans cesse soutenu et défendu, à savoir la construction d'une unité nord africaine sans faille, ce rêve pour lequel d'autres leaders avaient lutté et péri. « Notre solidarité avec le peuple frère d'Algérie qui combat depuis deux pour recouvrer sa liberté et son indépendance, s'est manifestée avec éclat lundi dernier à l'occasion de l'ouverture à l'ONU du débat sur l'Algérie. Le parti de l'Istiqlal et l'Union marocaine du travail ont lancé un appel invitant leurs adhérents et sympathisants à observer une grève symbolique d'une heure de 17 h à 18 h. (...) Partout au Maroc, les directives du parti et de l'UMT furent suivies. Dès 17 heures, tous les commerçants ont fermé leurs boutiques, les autobus et taxis se sont arrêtés, les fonctionnaires ont quitté leurs bureaux, les ouvriers ont arrêté leur travail dans les chantiers et les usines ». (Al Istiqlal du 9 février 1957).

La représentativité du FLN étant acquise, même si la grève n'aurait duré qu'une seule journée, les instances ouasiennes ont pris bonne note de l'événement en adoptant le 15 février 1957, la résolution suivante, adoptée à l'unanimité des 77 votants :

« L'Assemblée générale ayant entendu les déclarations des diverses délégations et discuté la question algérienne, considérant la situation en Algérie qui cause beaucoup de souffrances et de pertes de vies humaines, exprime l'espérance que dans un esprit de coopération, une solution pacifique, démocratique et juste sera trouvée par des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations unies ».

La dernière résolution de l'Assemblée de l'ONU que le FLN se déploya à faire coïncider avec la grève générale, a mis au rebut la thèse brandie à tout bout de champ par le gouvernement français,

thèse selon laquelle « l'affaire algérienne » est strictement une question intérieure, un problème interne à la France, assimilant ainsi toute une nation à « une poussière d'individus », relevant de la souveraineté française. La diplomatie algérienne, plus particulièrement l'institution d'un gouvernement provisoire (19 septembre 1958) va mettre les bouchées doubles et, crescendo, dès 1959 et 1960, acculera la France coloniale dans un isolement combien embarrassant.

Voici l'historique des débats de l'ONU sur la question algérienne jusqu'à la délibération qui vient d'être citée :

La question algérienne devant les Nations unies

« Historique

* 1^{er} Novembre 1954 : Insurrection armée du peuple algérien.

* 5 janvier 1955 : Le représentant permanent de l'Arabie Séoudite signale au Conseil de Sécurité de l'ONU la situation qui règne en Algérie, en montrant qu'elle risque de compromettre le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

* 26 juillet 1955 : Ces interventions séparées n'ayant pas eu d'effet, tout le groupe afro-asiatique, comprenant 14 pays, demande l'inscription de l'affaire algérienne à l'ordre du jour de la session de septembre de l'Assemblée générale de l'ONU. Le mémoire explicatif se fonde essentiellement sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le bureau de l'Assemblée décide, après des débats animés, de recommander à l'Assemblée le rejet de l'inscription de l'affaire algérienne, comme étant une affaire intérieure française.

* 1^{er} octobre 1955 : L'Assemblée refuse cette recommandation et décide d'inscrire à son ordre du jour la question algérienne. Le vote est emporté de justesse

par 28 voix contre 27 et 5 absences.

* 23 novembre 1955 : Le Chili, la Colombie, Cuba et l'Équateur proposent que « l'Assemblée générale décide de supprimer de son ordre du jour la question algérienne ». Mais cette proposition heurte trop les sentiments de nombreuses délégations : elle est repoussée.

* 25 novembre 1955 : Le délégué indien, M. Krishna Menon, fait adopter à l'unanimité une autre résolution aux termes de laquelle « l'Assemblée générale décide de ne pas poursuivre la discussion du point de son ordre du jour intitulé « Question algérienne » et en conséquence n'est plus saisie de ce point ».

* Du 2 mai au 19 juin 1956 : Le groupe afro-asiatique permanent aux Nations unies tient une dizaine de réunions à New-York pour examiner la situation.

* 19 juin 1956 : treize Etats arabo-asiatique saisissent le Conseil de sécurité de cette affaire. Mais par 7 voix contre 2 (France et URSS) et 2 abstentions (Chine et Yougoslavie) le Conseil décide de ne pas inscrire à son ordre du jour la requête des treize Etats.

* 13 octobre 1956 : Devant l'aggravation de la situation en Algérie et l'absence de solution acceptable, les représentants permanents de l'Afghanistan, de l'Arabie Séoudite, de la Birmanie, de Ceylan, du Liban, de la Libye ; du Pakistan, des Philippines, de la Syrie et du Yémen demandent l'inscription de l'affaire à l'ordre du jour de la onzième session de l'Assemblée générale.

* Le bureau de l'Assemblée de l'ONU inscrit la question algérienne à l'ordre du jour de la onzième session, sans discussion ni vote.

Amar Belkhodja
Journaliste - Auteur

Le président soudanais, Omar Al-Bachir, a entamé hier une visite officielle à Juba, où il doit avoir des discussions avec son homologue sud-soudanais Salva Kiir, a indiqué une source officielle.

SOUDAN - SOUDAN DU SUD



Omar Al-Bachir à Juba pour des discussions avec son homologue sud-soudanais

«La visite du président Al-Bachir intervient sur une demande du gouvernement sud-soudanais, dans le cadre des efforts entrepris par le président pour trouver une solution au conflit en cours au Soudan du Sud», a indiqué le bureau de presse de la présidence soudanaise.

Le premier vice-président soudanais, le général Bakri Hassan Saleh a réaffirmé à l'occasion le soutien de son

pays au groupe de l'IGAD (Autorité intergouvernementale sur le développement) dans ses efforts en vue de parvenir à la paix au Soudan du Sud.

Le Soudan du Sud est déchiré depuis le 15 décembre par d'intenses combats en raison de la rivalité entre le président Salva Kiir et son ex-vice-président Riek Machar, limogé en juillet.

Le conflit aurait déjà fait des milliers

de morts et plus de 120.000 déplacés. Quelque 63.000 autres personnes ont trouvé refuge dans plusieurs bases de l'ONU à travers le pays, selon l'ONU.

Des négociations entre le camp du président sud-soudanais Salva Kiir et celui de l'ex-vice-président Riek Machar ont débuté dimanche à Addis Abeba, en Ethiopie en vue de trouver une solution au conflit.

MOZAMBIQUE : Des centaines de familles du sud déplacées par peur des attaques de la Renamo

Des centaines de familles du sud du Mozambique ont fui, depuis vendredi, les régions de Fanha-Fanha et Pembe, situées dans la province d'Inhambane (sud), par peur des attaques du mouvement de l'opposition, la Renamo.

«Nous avons peur des attaques et nous avons vu des soldats qui prétendaient être éléments de la Renamo», ont déclaré des habitants de cette province, cités par la presse, ajoutant que «Nous avons peur d'une répétition de ce qui avait eu lieu pendant la guerre».

«Les éléments de la Renamo ont informé les habitants qu'ils avaient un boulon non précis à Fanha-Fanha et à Pembe pendant les trois prochains mois», selon la même source.

Certains habitants craignent qu'il s'agisse du rétablissement de la base militaire de la Renamo dans cette région.

Le gouvernement et la Renamo sont à couteaux tirés ces derniers temps après que celle-ci ait accusé le gouvernement du non-respect de l'accord de paix de 1992 qui a mis fin à la guerre civile de seize ans entre la Renamo et le parti au pouvoir Frelimo.

CHINE-AFRIQUE Le chef de la diplomatie chinoise lundi à Addis-Abeba, première étape d'une tournée africaine

Le chef de la diplomatie chinoise, Wang Yi, était attendu lundi à Addis-Abeba, première étape d'une tournée en Afrique sub-saharienne, a annoncé le ministère éthiopien des Affaires étrangères.

La visite de M. Wang

dans la région souligne le grand intérêt qu'accorde Pékin aux pays africains, a indiqué le ministère sur son site internet.

Cette tournée, qui se prolongera jusqu'au 11 janvier, vise notamment à promouvoir la coopé-

ration sino-africaine dans divers domaines, a-t-on précisé de même source. Après la capitale éthiopienne, le chef de la diplomatie chinoise se rendra à Djibouti, au Ghana et au Sénégal, conclut la diplomatie éthiopienne.

TUNISIE L'armée tunisienne tire sur des cibles suspectes au Mont Chaâmbi

Les forces militaires ont tiré, dimanche, sur des cibles suspectes au Mont Chaâmbi (Gouvernement de Kasserine), a rapporté l'agence tunisienne (TAP).

Selon le porte-parole du ministère de la défense nationale, le colonel major Taoufik Rahmouni, «l'armée a fait usage de l'artillerie lourde et des armes collectives pour bombarder des cibles suspectes, qu'elle a repérées dans le cadre des opérations de surveillance et de contrôle menées au Djebel assiégé par les forces militaires». «Ces cibles sont souvent des individus en mouvement, ce qui confirme la présence de terroristes retranchés dans la montagne», a-t-il expliqué. «Le quadrillage du Mont Chaâmbi a donné ses fruits», a-t-il estimé, faisant remarquer que «ces terroristes n'ont reçu aucun renfort de l'exté-



rieur de la montagne, ce qui signifie qu'ils sont assiégés». Le nombre des terroristes qui prennent refuge dans la montagne varie entre 25 et 30 personnes, a-t-il ajouté.

RD CONGO

L'Assemblée nationale a tenu hier une session extraordinaire

L'Assemblée nationale a tenu hier lundi au Palais du peuple à Kinshasa, une session extraordinaire au cours de laquelle fut examiné, notamment le projet de loi de finances 2014.

Le cours de cette plénière, plusieurs autres textes prioritaires seront également examinés en vue de leur adoption, entre autres, le projet de loi portant amnistie, indiquait dimanche un communiqué de la Chambre basse du Parlement.

Le gouvernement rd-congolais a approuvé récemment un projet de loi d'amnistie devant permettre la réinsertion sociale des ex-rebelles du «M23» qui ne se seront pas rendus coupables de crimes graves.

Ce texte est l'un des engagements pris par Kinshasa, en décembre à Nairobi, lorsque cette rébellion et le gouvernement rd-congolais ont mis fin formellement au conflit les ayant opposés au Nord-Kivu (Est).

A noter que le projet de loi de finances, déposé à l'Assemblée nationale depuis le 22 novembre 2013 par le Premier ministre congolais, Augustin Matata Ponyo, est évalué en recettes et dépenses, à 7.611,8 milliards de francs congolais (1 USD = 928 FC), équivalant à 34,9 pour cent du PIB.

Selon la même source, le dépôt tardif de ce projet de loi à la Chambre basse du Parlement, où il devait en principe être soumis en septembre 2013, a été dû à certaines pesantes politiques qui avaient conduit au réaménagement de ce texte.

Près de 150.000 déplacés sans assistance à Nobili

Près de 150.000 personnes ayant fui les affrontements entre les éléments des Forces armées de la RDC (FARDC) et les rebelles ougandais ADF/Nalu, dans la localité de Kamango, située à environ 80 km de la ville de Béni au Nord-Kivu, sont sans assistance à Nobili, près de la frontière ougandaise, a indiqué dimanche à la presse, Djouma Balikwisha, président du caucus des députés nationaux du Nord-Kivu. Selon Djouma Balikwisha, ces déplacés vivent dans une situation précaire à Nobili, mais craignent de retourner dans leurs milieux d'origine pour des raisons de sécurité et craignent aussi de traverser la frontière pour se réfugier en Ouganda, de peur d'être trop éloigné de leur site. «Certes Kamango est libéré. Mais tous les alentours de Kamango sont encore occupés par des forces négatives», a-t-il souligné, ajoutant que les gens ne savent pas aller aux champs et il n'y a ni nourriture, ni médicament. Le député Balikwisha appelle à une assistance humanitaire d'urgence afin d'éviter une catastrophe, avant d'émettre le souhait de voir déclencher des opérations de ratissage dans les environs de la localité de Kamango, afin de dégager les champs des forces négatives. Les rebelles ougandais de l'ADF/NALU avaient occupé le 25 décembre dernier la localité de Kamango avant d'y être délogés par les Forces armées de la RDC (FARDC), appuyées par la Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo (Monusco).

APS

CORÉE DU SUD - CORÉE DU NORD

La présidente sud-coréenne propose de reprendre les réunions de familles avec la Corée du nord autour du Nouvel An lunaire



La présidente sud-coréenne Park Geun-hye a proposé hier de reprendre les réunions des familles séparées entre la Corée du Sud et la Corée du Nord aux alentours du Nouvel An lunaire.

«Nous espérons organiser la réunion pour nos familles séparées, qui attendent depuis plus de 40 ans, aux alentours du Nouvel An lunaire», a indiqué Mme Park lors de sa première conférence de presse après sa prise de la présidence, promettant d'ouvrir une nouvelle ère pour la réunification de la péninsule coréenne.

Après que la Corée du Nord a reporté unilatéralement la réunion des familles séparées par la guerre de Corée de 1950-53, les relations inter-coréennes se sont refroidies, et les pourparlers sur la reprise du tourisme au Mont Kumgang ont été reportés.

Mme Park avertit que la situation en Corée du Nord est devenue «imprévisible» depuis l'exécution de Jang Song-Thaek, l'oncle du dirigeant Kim Jong Un, soulignant l'importance pour Pyongyang d'abandonner l'arme nucléaire.

Elle a ajouté que le gouvernement sud-coréen offrirait plus d'assistance humanitaire à la Corée du Nord dans la Nouvelle Année, ce qui pourrait aider à améliorer les liens entre les deux parties.

«Le gouvernement fera tout son possible pour contribuer au bonheur du peuple de la péninsule», a indiqué Mme Park.

Elle a également promis de renforcer les échanges dans le secteur privé entre le Nord et le Sud, ajoutant que certaines ONG peuvent apporter un soutien concret pour aider les peuples des deux côtés à entretenir une relation plus étroite.

En réponse aux préoccupations des Sud-coréens par rapport au coût de la réunification, Mme Park a souligné que la réunification ouvrirait assurément de nouvelles opportunités économiques pour le pays, en absorbant entre autres les investissements étrangers.

Mme Park a appelé à la coopération internationale dans la résolution des problèmes inter-coréens, indiquant que seule, la Corée du Sud ne peut pas réaliser la réunification.

APS

ARRAISONNEMENT D'UN CHALUTIER RUSSE DANS LES EAUX SÉNÉGALAISES:

La sanction serait lourde

Le ministre sénégalais de la Pêche et des Affaires maritimes, El Ali Haïdar, a affirmé dimanche à Dakar, que le navire de pêche russe arraisonné dans les eaux du Sénégal, alors qu'il pratiquait son activité de manière illicite, pourrait être possible d'une sanction lourde.



Le ministre sénégalais de la Pêche et des Affaires maritimes, El Ali Haïdar

«Malheureusement pour nous, la sanction maximum que nous pouvons lui infliger, c'est la saisie de l'engin de pêche, la saisie de la cargaison et une amende maximum de 200 millions de francs CFA (près de 307 mille euros)», a-t-il précisé devant des journalistes, faisant savoir que ce navire est en multi-récidive et que de ce fait, «nous allons lui mettre un maximum de charges. Parce qu'en cas de récidive, nous pouvons doubler cette amende, nous allons la porter à 400 millions de FCFA».

«En réalité, la loi actuellement en vigueur concernant le secteur de la pêche, ne nous permet pas d'être répressifs à la hauteur de la situation»,

c'est pour cela que nous allons introduire un décret, pour que ces navires étrangers qui viennent piller nos ressources soient saisis et soient la propriété de l'Etat sénégalais, a-t-il indiqué.

Et de faire observer que le Sénégal est en plein droit d'introduire cette affaire devant la justice, parce que l'équipage du navire a refusé d'obtempérer lors de l'arraisonnement du navire russe par la marine nationale, rappelant que le bateau récidiviste, a été observé par un avion militaire français qui assiste la Direction de la surveillance et de protection de la pêche au Sénégal (DPSP) en matière de surveillance des côtes. Le chalutier russe «Oleg Naydenov», d'une longueur de 120 m,

se trouve actuellement entre les mains de la marine et de la gendarmerie nationale et ce, depuis son arrivée, dans la nuit de samedi à dimanche, au port de Dakar. Il a été arraisonné au sud du Sénégal dans une zone maritime commune partagée avec la Guinée Bissau. La résistance manifestée, au départ, par les membres de l'équipage de ce navire a rendu nécessaire l'envoi de commandos pour faire respecter les consignes de la marine sénégalaise et donc contraindre le personnel navigant russe à se rendre au port de Dakar.

Des médias russes ont relevé, auparavant, qu'une soixantaine de russes et une vingtaine de Bissau-guinéens se trouvaient à bord de ce navire.

GUINÉE

Le gouvernement donnera bientôt sa démission

Le gouvernement guinéen dirigé par le Premier ministre Mohamed Saïd Fofana s'apprête à donner sa démission, comme le veut la tradition, dans le système des Etats à régime démocratique, a indiqué dimanche son porte-parole Albert Damantang Camara, ministre de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, dans une déclaration faite sur les antennes de la radio nationale. Cette démission se fera selon un «calen-

drier» qui sera fixé au haut niveau, et qui sera à la discréction de la présidence de la République et la Primature, a souligné le ministre.

Cette démission s'inscrira dans «l'apprentissage du jeu démocratique normal» dans lequel la Guinée a inscrit dorénavant son évolution.

Pour Albert Damantang Camara, c'est «presque mécanique» qu'au sortir d'un scrutin comme celui du 28 septembre ayant conduit à l'élection de la nouvelle assem-

blée nationale, que l'équipe gouvernementale en place, dépose sa démission, pour laisser place à une nouvelle équipe «capable de relever les nouveaux défis» que se fixe le pouvoir en place.

Cette intervention du porte-parole du gouvernement guinéen vient éclairer le lanterne de l'opinion sur le bruit qui courrait dans la capitale depuis jeudi dernier, sur l'éventualité d'une démission du gouvernement avant le 13 janvier, date retenue pour l'ouverture de la nouvelle législature. La Guinée se dirige donc vers une restructuration gouvernementale, et le président Condé a déclaré la semaine dernière au cours d'un meeting animé dans un quartier de la ville, son intention de former un gouvernement de mission, avec des ministres ayant une feuille de route, dès leur nomination, ce qui les contraindra à une obligation de résultats, a-t-il laissé entendre.

KENYA

Quatre personnes tuées dans des violences inter-communautaires



Quatre personnes ont été tuées par un groupe armé dans de nouvelles violences inter-communautaires à Marsabit, dans l'Est du Kenya, a affirmé hier la police locale.

Ces affrontements ont éclaté «lorsque des membres de la communauté Gabra, qui menaient leur bétail à un point d'eau, ont été surpris par une embuscade tendue par des membres armés de la communauté Borana, tuant quatre d'entre eux», a indiqué l'inspecteur général de la police,

David Kimaiyo. «Une enquête a été lancée pour identifier toutes les personnes coupables en vue de les traduire en justice», a-t-il précisé, soulignant que «la police n'hésitera pas à se battre contre toute personne qui alimente la haine entre les communautés de la région».

Le conflit oppose la communauté Borana traditionnellement majoritaire dans la région depuis l'indépendance du Kenya, il y a 50 ans, aux communautés Rendille, Gabra et

Burji, qui ont formé un groupe appelé ReGaBu et émergent maintenant comme une force politique dominante.

Début décembre, des dizaines de personnes ont été tuées au cours d'une semaine de violences opposant les quatre communautés.

Des rivalités entre communautés d'éleveurs, souvent armés pour protéger leur bétail, sont fréquentes mais les conflits récents ont été inhabituellement graves.

SYRIE



Reddition de 200 rebelles à l'armée syrienne près de Damas

Deux cents rebelles se sont rendus dimanche aux forces gouvernementales syriennes en banlieue de Damas, a annoncé un média local du gouvernement.

Les rebelles issus de l'Armée syrienne libre et du

Front Nousra lié à Al-Qaïda se sont rendus quand les troupes gouvernementales sont entrées dans le quartier de Barzeh, nord de Damas. Ces dernières ont confisqué et démantelé les armes et les dispositifs ex-

plosifs des rebelles, selon la même source. Le média local a, par ailleurs, affirmé que les forces gouvernementales ont tué des dizaines de «terroristes» à travers le pays.

Les troupes syriennes

combattent les rebelles depuis près de trois années.

La communauté internationale prépare actuellement la conférence de paix de Genève 2 destinée à trouver une solution politique à l'impasse en Syrie.

50 rebelles tués par des insurgés liés à Al-Qaïda

Au moins 50 rebelles ont été tués dimanche en Syrie dans des attaques menées par des éléments d'un groupe armé lié au réseau terroriste Al-Qaïda, a rapporté hier l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH).

«La plupart des rebelles ont été tués au cours d'affrontements qui opposent depuis vendredi l'opposition armée syrienne aux combattants de l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIIL, lié à Al-Qaïda), a

précisé l'OSDH, faisant état d'au moins neuf morts parmi l'EIIL».

«D'autres ont trouvé la mort dans des exécutions sommaires, notamment à Harem (province d'Idleb) et dans des attentats à la voiture piégée», a indiqué l'ONG syrienne, qui se base sur un large réseau de sources civiles, médicales et militaires.

Plus de 130.000 personnes sont mortes depuis le début du conflit en Syrie en mars 2011, selon l'Observatoire.

IRAK

Le Premier ministre irakien appelle les habitants de Falluja à lutter contre Al-Qaïda



Le Premier ministre irakien, Nouri Al-Maliki a appelé hier les habitants de la ville de Falluja à aider les forces de sécurité à lutter contre les éléments liés à Al-Qaïda qui ont pris le contrôle de cette ville située à 60 km à l'ouest de la capitale Bagdad.

M. Al-Maliki «a lancé un appel aux habitants et aux tribus de Falluja à expulser les terroristes de la ville, afin d'éviter les dangers d'une confrontation armée», indique un communiqué diffusé par la télévision d'Etat Al-Iraqiya.

Le Premier ministre irakien a également ordonné aux forces de sécurité de «ne pas prendre pour cible les zones résidentielles de

Falluja», toujours selon la même source. Les déclarations du Premier ministre interviennent au moment où «les forces de sécurité irakiennes préparent une attaque majeure pour re-

prendre Falluja», récemment tombée sous le contrôle d'insurgés liés au réseau terroriste Al-Qaïda. Le gouvernement irakien avait perdu le contrôle de cette ville à l'issue de com-

bats contre des insurgés de l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIIL), filiale d'Al-Qaïda en Irak.

SamEDI, huit soldats des forces irakiennes ont été tués dans les affrontements avec les insurgés dans les environs de Falluja et de Ramadi. Ces violences sont les pires qu'aient connues depuis des années la province d'Al-Anbar, bastion de l'insurrection après l'invasion américaine en 2003.

Le secrétaire d'Etat américain John Kerry avait affirmé samedi que son pays soutient le gouvernement irakien dans sa lutte contre les insurgés liés à Al-Qaïda en Irak, tout en soulignant que c'est aux Irakiens de mener ce combat.

CÔTE D'IVOIRE plus de 20.000 ex-combattants réinsérés

Le ministre ivoirien de la Défense Paul Koffi Koffi a indiqué dimanche à Abidjan que le processus d'intégration socio-économique des ex-combattants de la crise post-électorale connaît des avancées.

Selon M. Koffi qui s'exprimait lors d'un entretien avec des médias, plus de 20.000 ex-combattants de la crise ivoirienne ont été réinsérés à ce jour.

«L'Autorité pour le désarmement, la démolition et la réinsertion des ex-

combattants (ADDR) a réussi à réintégrer ces milliers de jeunes dans divers secteurs d'activités», a-t-il noté. A en croire le ministre, le gouvernement et ses partenaires poursuivent les efforts dans le sens d'une réinsertion efficiente des anciens belligérants.

Paul Koffi Koffi s'est par ailleurs réjoui de l'amélioration de la situation sécuritaire dans le pays, avec le passage de l'indice de sécurité de 3,8 à 1,3. Le ministre de la Défense a également rappelé les

réformes effectuées dans le secteur de la défense et de la sécurité et annoncé que la configuration de la nouvelle armée sera «bientôt» connue.

Plusieurs jeunes avaient pris les armes au plus fort de la crise post-électorale pour combattre aux côtés des forces pro-Gbagbo et des forces pro-Ouattara.

De source officielle, le programme de démolition et de réinsertion de ces jeunes ex-belligérants va coûter 92 milliards de francs CFA (140 millions d'eu-

ros). Sur un effectif de 65.000 ex-combattants, quelque 30.000 ex-soldats devraient être réinsérés à la fin de l'année 2013 et les 35.000 autres en 2014.

A l'occasion d'une vaste tournée dans le nord puis dans le centre du pays, le président de la République Alassane Ouattara avait lui-même abordé la question, demandant aux ex-combattants de lui faire confiance et assurant qu'ils ne seront pas des laissés-pour-compte.

APS

ARABIE SAOUDITE

► Défaillance technique à l'atterrissement d'un avion à l'aéroport de Médine, 29 blessés

Quelque 29 passagers d'un avion de la compagnie aérienne saoudienne ont été blessés à la suite d'une défaillance technique lors de son atterrissage, dimanche matin, à l'aéroport international du Prince Mohammed bin Abdulaziz, a indiqué le porte-parole de l'Autorité générale saoudienne de l'aviation civile.

L'avion, un Boeing 763 de Saudi Arabian Airlines, en provenance de la ville iranienne de Mashhad avec à son bord 315 passagers, a subi une défaillance technique dans la roue arrière, a précisé le porte-parole, ajoutant que sur les 29 blessés, 11 ont été hospitalisés alors que les 18 autres, qui souffraient de blessures légères, ont été traités au centre de soins de l'aéroport.

Selon la même source, le pilote de l'avion avait averti la tour de contrôle de ce problème technique avant d'atterrir ce qui a permis aux autorités aéroportuaires de prendre les mesures nécessaires à son atterrissage.

► M. Kerry cherche le soutien des Saoudiens au processus de paix au Moyen-Orient

Le secrétaire d'Etat américain John Kerry a chevé sa visite officielle en Arabie saoudite dimanche après avoir discuté des questions régionales avec le souverain saoudien Abdullah bin Abdulaziz Al Saoud, rapportait dimanche l'agence de presse saoudienne.

M. Kerry et le roi Abdallah ont discuté des développements de la cause palestinienne, en plus de la dernière évolution de la situation régionale et internationale.

Après sa tournée en Jordanie, dans les territoires palestiniens et en Israël, M. Kerry a effectué sa visite en Arabie Saoudite pour obtenir le soutien du royaume à son initiative de paix au Moyen-Orient, selon le journal *Elaf*. Il s'agit de la dixième visite du secrétaire d'Etat américain au Moyen-Orient.

Programme du mardi 7 janvier 2014

TF1

06h45 Magazine jeunesseTFou
08h25 Météo
08h30 Magazine de télé-achatTéléshopping
09h25 Météo
09h25 Série dramatiqueAu nom de la vérité
09h55 Série dramatiqueAu nom de la vérité
10h25 Série réalistePetits secrets entre voisins
10h55 Série réalistePetits secrets entre voisins
11h20 Série réalistePetits secrets entre voisins
11h55 Magazine de la gastronomiePetits plats en équilibre
12h00 JeuLes douze coups de midi
12h50 Magazine sportifL'affiche du jour
13h00 Journal
13h40 Magazine de la gastronomiePetits plats en équilibre
13h45 Magazine de sociétéAu cœur des Restos du cœur
13h48 Magazine de servicesHistoire d'un rêve
13h50 Météo
13h55 Feuilleton sentimentalLes feux de l'amour
14h55 Téléfilm dramatiqueLe lycée de la honte
16h35 Jeu24h déco
17h25 JeuBienvenue chez nous
18h20 JeuUne famille en or
19h05 JeuLe juste prix
19h55 Météo
20h00 Journal
20h35 Météo
20h40 Série humoristiqueNos chers voisins
20h45 Divertissement-humourC'est Cante-loup
20h50 Film d'aventuresBenjamin Gates et le livre des secrets?
23h15 LoterieTirage de l'Euro Millions
23h20 Série policièreMentalist???

2

08h00 Journal
08h10 Magazine de servicesTélématin (suite)
09h05 Magazine littéraireDans quelle étagère
09h10 Feuilleton sentimentalDes jours et des vies
09h30 Feuilleton sentimentalAmour, gloire et beauté
09h55 Magazine de sociétéC'est au programme
10h55 Météo outremer
11h00 JeuMotus
11h30 JeuLes Z'amours
12h00 JeuTout le monde veut prendre sa place
12h55 Météo 2
13h00 Journal
13h50 Série humoristiqueVestiaires
13h52 Météo 2
13h54 Magazine du consommateurConso mag
13h55 Magazine politiqueExpression directe
14h05 Magazine de sociétéToute une histoire
15h45 Magazine de servicesComment ça va bien!
17h00 Magazine culinaireDans la peau d'un chef
17h50 JeuMot de passe
18h20 JeuMot de passe
18h55 JeuN'oubliez pas les paroles
19h25 JeuN'oubliez pas les paroles
19h55 Météo 2
20h00 Journal
20h40 Série humoristiqueParents mode d'emploi
20h43 Magazine musicalAlcaline l'instant
20h44 Météo 2
20h45 MusiqueAznavour??Inédit
22h30 HistoireEinsatzgruppen : les commandos de la mort???

E

07h43 Série d'animationNos voisins les Mar-supilamis
08h35 Série d'animationLes as de la jungle à la rescoussse
08h50 SociétéDes histoires et des vies (ière partie)

09h50 SociétéDes histoires et des vies (2e partie)
10h45 Magazine du consommateurConso mag
10h50 Magazine régionalMidi en France
11h55 Météo
12h00 12/13 : Journal régional
12h25 12/13 : Journal national
12h55 Magazine de découvertesMétéo à la carte
13h55 Série policièreUn cas pour deux
14h55 DébatQuestions au gouvernement
16h10 JeuDes chiffres et des lettres
16h50 JeuHarry
17h20 Magazine littéraireUn livre, un jour
17h30 JeuSlam
18h10 JeuQuestions pour un champion
19h00 19/20 : Journal régional
19h18 19/20 : Edition locale
19h30 19/20 : Journal national
19h58 Météo
20h00 MultisportsTout le sport
20h05 Rallye-raideLe journal du Dakar
20h15 Feuilleton réalistePlus belle la vie
20h45 Série dramatiqueFamille d'accueil??
21h40 Série dramatiqueFamille d'accueil??
22h35 Série dramatiqueFamille d'accueil??
23h25 Météo
23h30 Grand Soir 3
23h55 Magazine du cinémaLe pitch

CANAL+

07h55 Divertissement-humourLes Guignols de l'info
08h08 La météo
08h10 DivertissementZapping
08h15 Série d'animationLes Simpson
08h40 Film de guerreCheval de guerre??
11h00 ConteLa clé des champs??
12h20 Magazine d'actualitéLa nouvelle édition
12h45 Magazine d'actualitéLa nouvelle édition, 2e partie
14h00 DrameJ'enrage de son absence??
15h35 Série humoristiqueLes tutos
15h40 DécouvertesLes nouveaux explorateurs
16h35 Film d'animationL'âge de glace 4 : la dérive des continents??
18h00 DivertissementZapping
18h05 DivertissementLe Before du grand journal
18h40 Le JT
19h05 Talk showLe grand journal
20h00 Talk showLe grand journal, la suite
20h25 DivertissementLe petit journal
20h55 DrameUne nouvelle chance??Inédit
22h40 Magazine du cinémaPlateaux cinéma indépendant
22h45 DrameAprès mai??
00h40 DrameLa pirogue??
02h05 VoyageMaboul de Séoul??

M

07h45 Dessin animéPrincesse SofiaInédit
08h10 Dessin animéLes blagues de Toto
08h25 Dessin animéLe petit Nicolas
08h40 Série d'animationMartine
08h45 Météo
08h50 Magazine de télé-achatM6 boutique
10h00 Météo
10h05 JeuLes reines du shopping
11h00 Série humoristiqueDrop Dead Diva
11h45 Série humoristiqueDrop Dead Diva
12h40 Météo
12h45 Le 12.45
13h05 Série humoristiqueScènes de ménages
13h40 Météo
13h45 Téléfilm de suspenseDangereuse alchimie??

15h40 Série policièreBody of Proof??
16h25 JeuLes reines du shopping
17h30 JeuUn dîner presque parfait
18h40 Magazine d'information100 % mag
19h40 Météo
19h45 Le 19.45
20h05 Série humoristiqueScènes de ménages
20h50 Film de science-fictionStar Wars Episode 1 : la menace fantôme??
23h20 Film de science-fictionTron : l'héritage??Inédit
01h45 Météo
01h47 ClipsM6 Music

La sélection

TF1

20h50

Benjamin Gates et le livre des secrets



Résumé

Issu d'une famille de chasseurs de trésors, Benjamin Gates a une haute opinion de ses origines. Un jour, un inconnu lui apprend qu'une page manquante du journal de John Wilkes Booth - l'assassin d'Abraham Lincoln - a récemment été retrouvée. Or, le document incrimine indirectement un aïeul de Benjamin, faisant de son arrière-grand-père Thomas Gates un complice de Booth. Convaincu que jamais un membre de sa famille n'a pu vouloir la mort de Lincoln, Benjamin décide de mener son enquête afin de tirer cette histoire au clair. Avec l'aide d'Abigail, l'aventurier va devoir s'infiltrer à Buckingham Palace ainsi qu'à la Maison Blanche afin de réunir les preuves dont il a besoin...

2

20h45

Aznavour



Résumé

Ses chansons, à l'image de «La Bohème», «Emmenez-moi» ou «Les Plaisirs démodés» sont connues de tous et font désormais partie du patrimoine, mais le personnage, lui, est resté secret. Charles Aznavour, qui a fait ses premiers pas sur les planches à l'âge de 9 ans, revient, 80 ans plus tard, sur son incroyable parcours. Il évoque son enfance, le rôle joué par ses parents dans la Résistance. Celui qui a dédié toute sa vie à la musique et à la scène raconte l'enfer de ses débuts, lorsque personne ne croyait en lui, puis son ascension et enfin son succès planétaire. Pendant des années, son physique, sa petite taille, son nez trop grand et sa voix cavernueuse lui ont valu de nombreuses critiques. Portrait

3

20h45

Famille d'accueil



Résumé

Lola, 14 ans, est une enfant star. Adulée dans les cours de récréation, elle accumule les disques d'or et participe à des tournées dans toute la France. Sa mère, qui semble satisfaire par procuration ses propres rêves de gloire et de richesse, en oublie les fondamentaux d'une bonne éducation. Placée en famille d'accueil chez les Ferrière, Lola découvre brutalement qu'il existe un monde différent que celui des vedettes capricieuses. Ce n'est pas une mince affaire pour Marion que d'ignorer les exigences de cette jeune diva. Dans la cour du collège, Lola réalise aussi que la célébrité suscite haine et jalouse...

CANAL+

23h40

Une nouvelle chance



Résumé

Gus Lobel n'est plus ce qu'il était. Lui qui recrute tant de joueurs d'exception pour l'équipe de baseball d'Atlanta n'est plus capable de sortir sa voiture de son garage sans l'effrayer. Il perd notamment la vue et même le soutien de son vieux copain Pete Klein ne devrait pas lui permettre de conserver son poste. Malgré son état, Gus se rend en Caroline du Nord, sur les traces d'un joueur de talent, Bo Gentry. Pete demande à Mickey, la fille unique de Gus, avec laquelle il ne s'entend pas bien, de l'accompagner. Mickey accepte, bien qu'elle soit très prise par sa carrière d'avocate. Sur place, Gus constate que Bo ne sera pas l'affaire. Un concurrent, Johnny Flanagan, n'est pas de cet avis...

M1

20h50

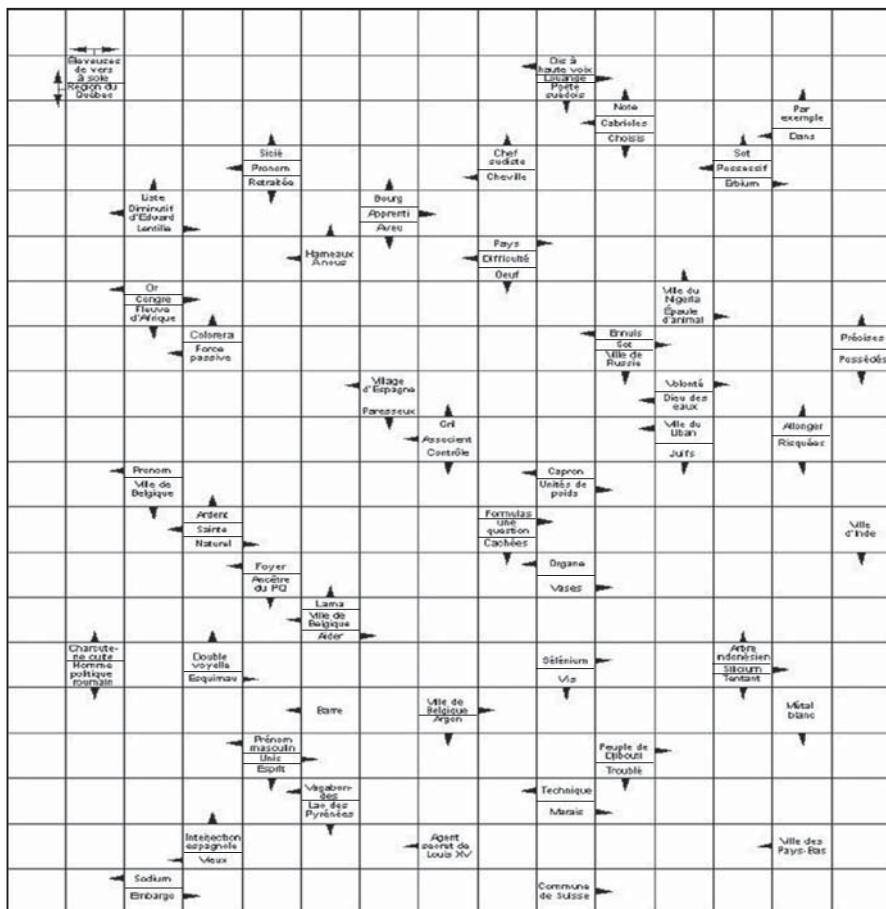
Star Wars Episode I : la menace fantôme



Résumé

La puissante Fédération du commerce impose un cruel embargo à la paisible planète Naboo, gouvernée par la jeune reine Amidala. Le chancelier suprême de la République galactique charge deux chevaliers Jedi, Qui-Gon Jinn et Obi-Wan Kenobi, de négocier en vue d'un règlement pacifique du conflit. Ceux-ci comprennent rapidement que la Fédération veut la guerre et rien d'autre. Refusant de se soumettre, Amidala s'enfuit, accompagnée de sa servante, Padmé, et des deux chevaliers. Leur vaisseau échoue sur la planète Tatooine. Là, les fugitifs rencontrent un jeune esclave, Anakin Skywalker, en qui Qui-Gon Jinn reconnaît un élu de la fameuse «force»...

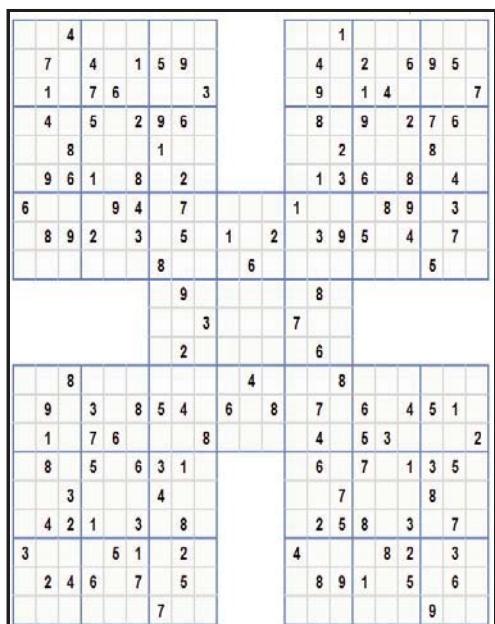
Mots fléchés n°472



Samouraï-sudoku n°472

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3×3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Mots croisés n°472

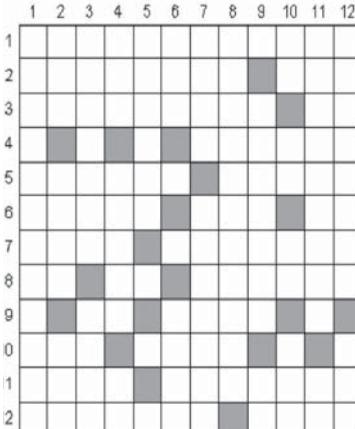
► **Horizontalelement:**

- que-niqueur
achine - Hardi
uites de manière à
ndre une couleur
ée - Historique
clôtre
al - Pleurer
umone - Signe de
gl. Human Im-
no- Deficiency Virus
ote

7.Boîte - Harem
8.Cafe en forme de V -
Or - Ruinés
9.En les - Met qqch en
mouvement
10.Gardon d'écurie - Du-
rillons.
11. Il allongée près de
Venise - Pière
12. Relatif au palais de
l'Élysée - Dirige

► **Verticalement:**

1. Ch.-l. de c. des Yvelines
 2.Petite pomme - FI.
 d'Espagne - Plante
 potagère à bulbe
 3.Vingtième lettre de l'al-
 phabet grec -
 Fondatrice américaine
 du mouvement Science
 chrétienne
 4. Circonstance - Ha-
 sards - Osm ium
 5.Sarcasme
 6.Chlorure de sodium -
 Enfant
 7.Ce qui est à lui - Toute
 particule subatomique
 de masse supérieure à
 celle du proton
 8.Olefiantine
 9.Unité de mesure
 d'équivalent de dose
 d'une radiation ionisante
 - Lumen
 10.Drame japonais -
 Thulium - Cadmium - - .
 Atoll
 11. Fleurettiste - Pronom
 indéfini
 12. Etat de distraction
 (pl.) - Mammifère équidé



ÉQUIPE NATIONALE DE FOOTBALL

Halilhodzic quittera son poste après le Mondial

M.A.F

La dernière sortie du président de la Fédération algérienne de football (FAF), Mohamed Raouraoua, suivie 24 heures plus tard par celle du sélectionneur national, le Bosnien Vahid Halilhodzic, n'était pas pour arranger les relations entre les deux hommes, à quelques mois de la Coupe du monde 2014 au Brésil (12 juin-13 juillet).

La pomme de la discorde est liée, comme tout le monde le sait, à la proposition du prolongement du contrat du coach Vahid, qui arrive à échéance en juillet prochain.

L'ancien sélectionneur de la Côte d'Ivoire, n'était pas allé par le dos de la cuillère en démentant son président, affirmant qu'il n'avait reçu aucun ultimatum pour se prononcer quant à son avenir avec les Verts, au moment où Raouraoua avait indiqué qu'Halilhodzic s'est vu signifier qu'il aura jusqu'au 31 janvier pour donner une réponse relative au prolongement de son contrat.

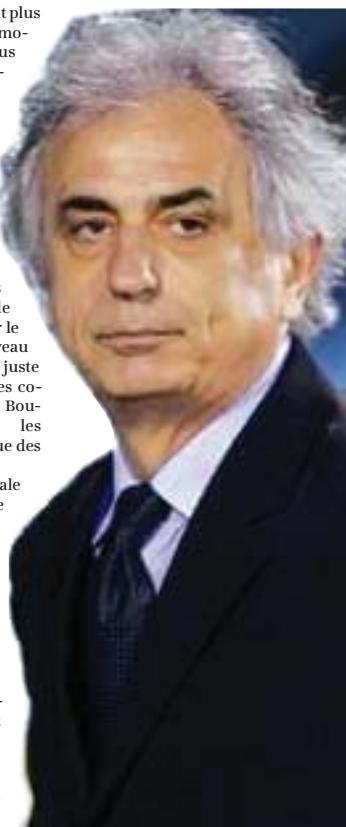
En réaction à cette guerre qui s'est installée, Halilhodzic aurait pris la décision de ne plus continuer son aventure avec l'équipe nationale, se sentant «lâché» par Mohamed Raouraoua, qui ne semble désormais pas chaud à l'idée de voir le Bosnien continuer au-delà de la Coupe du monde. La rupture est déjà consommée entre les deux hommes, es-

timent les observateurs, qui ne sont plus sur la même longueur d'onde, au moment où la sérénité aurait été plus que souhaitable à la veille du mondial brésilien. Et si le successeur d'Halilhodzic est déjà dans l'esprit de Raouraoua, qui a bien affirmé qu'il y a des entraîneurs de renom qui souhaitent prendre le relais d'Halilhodzic, une déclaration qui n'a pas été du goût du Bosnien, selon une source proche de la sélection.

Les noms de l'Italien Lippi, du Français Troussier, sont déjà cités dans l'entourage de la FAF, dont le président ne veut pas être pris par le temps pour désigner un nouveau coach pour les Verts, d'autant que juste après le rendez-vous brésilien, les coéquipiers du capitaine Madjid Bougerra enchaîneront avec les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN 2015 au Maroc.

C'est l'intérêt de l'équipe nationale qui prime. Pas question d'attendre Halilhodzic toute l'éternité. S'il ne veut pas rempiler, on a déjà tout prévu pour sa succession. Et même s'il souhaite quitter les commandes techniques des Verts avant le Mondial, qu'il le fasse, car on ne retiendra personne contre son gré», a-t-il fait savoir.

Une certitude, Halilhodzic, arrivé en juillet 2011 en remplacement d'Abdelhak Benchikha, est entrain de passer ses derniers mois en Algérie, d'autant que dans sa tête la décision est déjà prise, bien avant la qualification pour le Mondial 2014.



**LIGUE 1 DE FOOTBALL
Abdelkader Iaïche
nouvel entraîneur
du CR Belouizdad**



L'entraîneur Abdelkader Iaïche s'est engagé dimanche avec le CR Belouizdad jusqu'à la fin de la saison en cours en remplacement de l'Argentin, Angel Miguel Gamondi, a appris l'APS auprès du club de Ligue 1 algérienne de football.

Iaïche qui a démissionné de son poste au MC El Eulma (Ligue 1, Algérie) avant deux journées de la clôture de la phase aller, devait entamer son travail avec sa nouvelle formation hier matin. Il se déplacera dans l'après-midi à Sétif en compagnie de ses joueurs pour débuter le stage d'hiver, selon la même source.

Il aura pour principale mission de sauver les Rouge et Blanc de la capitale de la relégation, surtout qu'ils ne devancent actuellement que de deux points seulement le premier club relégable, à savoir, le CA Bordj Bou Arréridj.

Le CRB était sur le point de recruter l'entraîneur Rachid Bouarrata avec lequel les contacts ont bien avancé, avant que les deux parties ne butent sur un différend ayant trait à la durée du contrat du technicien constantinois.

JSK

LEGEA nouveau partenaire de la JSK pour 2 saisons

Ferrah Menad

La direction de la JSK a officiellement résilié le contrat qui devait la lier avec l'équipementier Adidas (City Sport), la firme qui devait habiller les Canaris jusqu'à la saison prochaine, une année après la signature du contrat.

Sur les raisons qui ont poussé la direction de la JSK à rompre leur contrat avec City, une source nous fera savoir que cette rupture du contrat est directement liée à la qualité des équipements après que des échantillons eurent été envoyés à la JSK. Avec la résiliation du contrat

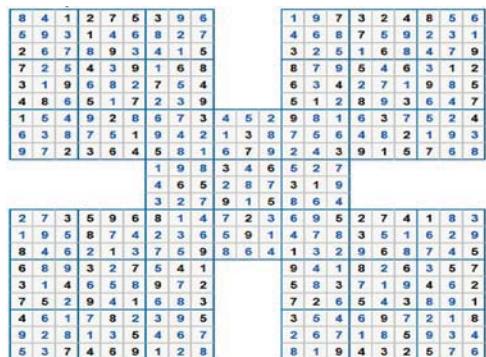
avec City sport, la JSK est désormais à la recherche d'un nouvel équipementier et à en croire une source très proche de la direction kabyle, c'est la firme italienne Legea qui a de fortes chances de décrocher le marché. Les responsables kabyles se sont mis d'accord avec Legea sur un nouveau partenariat de deux saisons.

Autrement dit, le logo de la société, qui est basée en Italie, sera floqué sur tous les maillots à partir de la phase retour du championnat de ligue une.

Par ailleurs, nous avons appris que le premier lot d'équipements devrait arriver à Tizi Ouzou d'ici deux semaines.



Solution Samurai-sudoku N°471



Solution Mots Croisés N°471

DAMASQUINAGE
ECUMEUX■AMES
STEATOMES■NS
HI■R■IAKARTE
OFFRE■LARCIN
U■RETS■CD■L■
LIAS■ESTELLE
ILI■FRAISIER
E■CREDIT■ESE
REHE■ETUDES■
EDENTA■DOSER
SE■EMULES■SA

Solution Mots Fléchés N°471

FRAGMENTAIRE
O■RAIDISSEUR
ULCERE■AOUTE
DI■TENIR■AI■
ROUET■DIPOLE
ONC■TAONS■EN
ISCHEMIE■CRU
E■LISON■CR■M
MEN■LECHERE
EX■DOL■IEPER
NEGOCIATRICE
TROU■RUE■RUS

LIGUE 1 (PRÉPARATION)

Les Usmistes à pied d'œuvre à Gammarth

M.A.F

Auréolée par son titre honorifique de champion d'hiver du championnat professionnel de Ligue 1 de football, l'USM Alger a entamé sa préparation en vue de la deuxième phase de la compétition, avec un stage de cinq jours à Gammarth (Tunisie), sous la houlette de l'entraîneur français, Hubert Velud.

A pied d'œuvre depuis dimanche dans cette ville, rattachée à la municipalité de la Marsa, l'USMA compte mettre à profit ce regroupement pour recharger les batteries en vue de la suite du championnat, qui s'annonce rude, notamment pour la course au titre, où sont mêlées plusieurs formations à l'image de l'ESS Sétif et le MC Alger.

Première bonne nouvelle pour le club de Soustara, la présence de l'ensemble de son effectif en Tunisie, avec le retour de blessures de Hamza Koudri et Ahmed Gasmi.

Le coach des Rouge et Noir pourra ainsi pouvoir travailler avec un groupe au complet, ce qui va donner à ce stage une importance cruciale en prévision de la phase retour.

«L'objectif principal de ce stage est d'essayer de mettre tout les joueurs au même niveau de préparation et récupérer certains d'entre eux qui n'ont pas beaucoup joué lors de la phase aller. On va travailler encore plus l'aspect psychologique», a affirmé l'entraîneur-adjoint des Rouge et Noir, Dziri Billel.

Le mini-stage de Gammarth est en quelque sorte un stage précompétitif



pour préparer le match de la Supercoupe d'Algérie face à l'ESS Sétif, prévu ce samedi au stade Mustapha-Tchaker de Blida (16h00).

Un rendez-vous que les Algériens ne veulent pas manquer, idem pour leur entraîneur qui veut arracher son premier titre avec l'USMA. Ce dernier ne le cache pas d'ailleurs.

«C'est un match auquel on accorde beaucoup d'importance. Personnellement, je ne le cache pas, je veux gagner ce trophée en attendant le sacre final en championnat», a indiqué Velud. C'est donc avec un challenge intéressant en ligne de mire que les Usmistes se sont remis au travail, un objectif qui va sans doute motiver davantage le groupe pour débuter très fort la nouvelle année.

Éliminée aux 16es de finale de la Coupe d'Algérie, par la JS Kabylie (0-0, aux tab 3-2), l'USMA compte entamer la nouvelle année par un titre qui vien-

drait s'ajouter à son riche palmarès, déjà bien garni avec 5 titres de champion et huit coupes d'Algérie.

«C'est une grande affiche entre deux équipes qui se connaissent parfaitement. L'ESS est une très bonne équipe qui peut nous créer beaucoup de problèmes, je pense qu'eux aussi tiennent à ce trophée. Et puisqu'il ne nous reste que le championnat, je crois que c'est l'occasion d'essayer de décrocher un autre doublé cette saison. Nous avons une semaine devant nous pour bien préparer ce rendez-vous et j'espère qu'on sera à la hauteur pour décrocher notre premier titre cette saison», a affirmé l'attaquant usmiste, Mohamed Seguer.

La délégation usmiste devra retourner au pays ce jeudi, soit à 48 heures de son match face aux Sétifiens, qui eux, ont préféré séjourner à Alicante (Espagne), pour un stage de 10 jours.

SUPERCOUPE D'ALGÉRIE

Le match ES Sétif - USM Alger décalé à 16h00



Le match de la Supercoupe d'Algérie entre l'ES Sétif, championne en titre et l'USM Alger, détentrice de la coupe d'Algérie, débutera finalement à 16h00 au lieu de 15h00, sauf au stade Mustapha-Tchaker de Blida, a annoncé hier la Ligue de football professionnel (LFP).

Cette dernière a avancé des «raisons organisationnelles» pour justifier cette décision sur son site internet.

Les deux équipes se sont affrontées il y a dix jours à Sétif pour le compte de la 15e et dernière journée de la phase aller du championnat de Ligue 1 et le match s'est soldé par un nul 1-1, ce qui a permis aux Usmistes de décrocher le titre honorifique de champions d'hiver. La Supercoupe d'Algérie a été réactivée cette saison après une absence de sept ans. La dernière finale de cette compétition avait été disputée en 2007 et avait vu la nette victoire du MC Alger face à l'ESS (4-0). Dimanche, la LFP et Mobilis ont signé une convention permettant à l'opérateur public de téléphonie mobile de parrainer cette épreuve pour une durée de trois ans.

APS

Publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**WILAYA DE OUARGLA
DAIRE DE MEGGARINE
COMMUNE DE MEGGARINE**

N° IDENTIFICATION FISCALE: 0984 3019 50584 17

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 10 / 2013

Le président de l'Assemblée populaire de la commune de Meggarine, lance un avis d'appel d'offres national restreint pour la réalisation du projet suivant:

- Réalisation de la route reliant la rue Nessrat Hachani et le CW 306 sur 1500 ml (A)

Les entreprises qualifiées dans le secteur des travaux publics catégorie III et plus et intéressées par la participation peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau de marché et soumission de la commune de Meggarine contre paiement de la somme de 1.500,00 dinars algériens

LES OFFRES DOIVENT ÊTRE SCINDÉES EN DEUX PARTIES

01- offre technique

02- offre financière

Les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes, copie légalisées et en cours de validité:

01-OFFRE TECHNIQUE:

1- Copie du certificat de qualification et classification professionnelle (activité principale travaux publics, catégorie III et plus)

2- Copie du registre du commerce

3- Casier judiciaire n° 3 du gérant

4- Extrait de rôle joint de l'échéancier en cas de dette

5- Attestation de mise à jour CNAS

6- Attestation de mise à jour CASNOS

7- Attestation de mise à jour CACOBATPH

8- Copie du bilan fiscal des 3 dernières années (2010,2011,2012)

9- N° d'immatriculation fiscale

10- Moyens matériels mis à la disposition du projet appuyées par des justifications (selon cahier des charges)

11- Moyens humains, liste de l'encadrement du projet appuyées par des diplôme et des justifications de déclaration aux services de la CNAS

12- Références professionnelles de l'entreprise (les projets similaires réalisés par l'entreprise à partir de 2008, appuyées par attestation de bonne exécution ou P-V de réception)

13- Planning de réalisation et délai d'exécution selon le délai proposé

14- Statut de l'entreprise pour la société

15- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les entreprises concernées

16- Instruction aux soumissionnaires dûment signée et paraphée

17- Critères d'attribution (système de notation) dûment signés et paraphés

18- Etat de renseignement dûment signé et paraphé

19- Déclaration à souscrire dûment remplie, datée et signée

20- Déclaration de probité dûment remplie, datée et signée

21- Cahier des prescriptions spéciales dûment signé et paraphé

02-OFFRE FINANCIERRE

1- Lettre de soumission dûment remplie, datée et signée

2- Bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé

3- Devis quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et

signé.

Les offres susnommées doivent être contenues dans deux enveloppes distinctes, l'une comportera la mention (offres technique - nom du projet), l'autre comportera la mention (offre financière - nom du projet). L'enveloppe extérieure contenant les deux enveloppes devra être strictement anonyme et ne comporter que la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N° 10/2013

Réalisation de la route reliant la rue Nessrat Hachani et le CW 306 sur 1500 ml (A)

"A NE PAS OUVRIR"

Déposée et adressée à monsieur:

Le président de l'Assemblée populaire de la commune de Meggarine (Bureau des marchés)

La durée de préparation des offres est fixée à 21 jours à partir de la première parution de présent avis dans le BOMOP ou la presse quotidienne nationale.

Le jour de dépôt des offres correspond au dernier jour ouvrable de la durée de préparation des offres, l'heure limite et fixée à 14h 45'.

Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres pendant 90 jours plus la durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres.

Les soumissionnaires sont invités à la séance publique d'ouverture des plis qui aura lieu au siège d'APC, le dernier jour ouvrable à 15h 00', de la date limite du délai de préparation des offres

LIGUE 1 DE FOOTBALL

L'attaquant Mohamed Dahmane qualifié au CR Belouizdad

Le nouvel attaquant du CR Belouizdad, Mohamed Dahmane, a été finalement qualifié dans les rangs du club pensionnaire de la Ligue 1 algérienne, a appris l'APS hier auprès du président de la Ligue de football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj.

«Le cas de Dahmane est définitivement réglé. Il peut ainsi être aligné par le CRB dès la première journée de la phase retour (17 janvier, ndlr), a indiqué le premier responsable de la LFP. Dahmane, qui devait s'engager en début de saison avec le CS Constantine (Li) en provenance d'un club turc, a été contraint de rester inactif pendant six mois après le refus de l'entraîneur des «gars de Cirta» de l'époque, le Franco-Italien Diego Garzotto, de l'admettre dans son effectif.

Le CRB, qui a donné la priorité au renforcement de sa ligne offensive pendant l'actuel période des transferts d'hiver, souhaitait aligner Dahmane



dès la précédente journée du championnat qui a vu les Rouge et Blanc s'incliner sur le terrain de la JSM Béjaïa (1-0), mais le joueur n'avait pas encore obtenu sa licence ce jour-là.

Outre Dahmane, le club de la capitale a également engagé deux autres attaquants, à savoir, Mehdi Benaldjia,

libéré par l'USM Alger à titre de prêt, ainsi que l'ex-international olympique égyptien, Ahmed Fethi (surnommé Bougi).

Les dirigeants belouizdadis, qui ont droit à quatre nouvelles licences, sont aussi sur les traces d'un défenseur central centrafricain.

M. KERBADJ

«Certains clubs sont autorisés à recruter plus de 3 joueurs lors du mercato d'hiver»

Les clubs des deux Ligues professionnelles n'ayant pas consommé leurs 25 licences lors de la phase aller de l'exercice en cours sont autorisés à recruter jusqu'à quatre nouveaux joueurs lors de la deuxième période d'enregistrement qui sera clôturée le 15 janvier, a appris l'APS hier auprès du président de la Ligue de football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj.

«Certains clubs n'ont pas consommé toutes leurs licences lors de la phase aller. Ils sont ainsi autorisés à recruter jusqu'à quatre joueurs au lieu de trois comme prévu par les règlements en vigueur», a expliqué le patron de la LFP.

Cette décision devrait arranger les affaires de quelques formations ayant enregistré moins de 25 éléments au cours de la première manche de cet exercice.

C'est le cas du CR Belouizdad, l'ES Sétif, le MC Alger, le MC Oran et le MO Béjaïa, tous pensionnaires de la Ligue 1. Le premier nommé a déjà consommé trois nouvelles licences depuis l'ouverture de la période des transferts d'hiver le 15 décembre passé.

L'ESS elle, en est à deux, alors que le MCO n'a recruté jusque-là qu'un seul joueur. S'agissant du MCA et du MOB, ils sont toujours à la recherche des «oiseaux rares» pour renforcer leurs effectifs respectifs en vue de l'entame de la phase retour dont le coup d'envoi est prévu pour le 17 janvier.

LICENCES CAF - FIFA

Les dossier de l'ES Sétif, CS Constantine, MC Alger et USM Alger à l'étude

Les dossiers de quatre clubs de la Ligue 1 algérienne de football sont à l'étude pour l'obtention de licences CAF-FIFA, sans lesquelles ils ne pourront pas prendre part aux compétitions internationales inter-clubs à partir de la saison prochaine, a appris l'APS lundi auprès de la Fédération algérienne de football (FAF).

Il s'agit de l'ES Sétif, le CS Constantine, le MC Alger et l'USM Alger, a fait savoir la même source, ajoutant que les dossiers en question sont traités par une commission mise en place à cet effet.

Le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, a annoncé récemment que les clubs algériens engagés dans les épreuves internationales seront tenus de disposer de licences CAF-FIFA, à partir de l'exercice à venir. La Fédéra-



tion internationale de football (FIFA) avait annoncé depuis quelques années que seules les formations disposant de licences attribuées par cette instance seront autorisées à l'avenir à participer aux compétitions internationales inter-clubs.

Cette nouvelle mesure avait poussé la FAF à lancer le projet de professionnalisme en Algérie en organisant deux championnats professionnels (Ligues 1 et 2) depuis l'été 2010 et composés de 16 clubs chacun. Une expérience qui n'a jusque-là pas eu la réussite escomptée. Le président de la FAF a même prédit jeudi dernier que le nombre des clubs algériens disposant d'un statut professionnel sera revu à la baisse prochainement, notamment au niveau de la Ligue 2.

COUPE DU MONDE 2014

Blatter critique la préparation du Brésil

Le président de la FIFA Sepp Blatter a critiqué les préparatifs du Brésil en vue de la Coupe du Monde de football 2014, déclarant que les organisateurs n'avaient pas d'excuse pour les retards actuels.

Six des 12 stades qui seront utilisés pour l'événement ne sont toujours pas prêts pour le tournoi qui se déroulera du 12 juin au 13 juillet, alors que l'évolution des travaux liés aux aéroports, aux routes et aux hôtels soulève également des préoccupations. «Le Brésil

vient de prendre conscience qu'il a commencé beaucoup trop tard (la préparation), a indiqué M. Blatter au journal suisse 24 Heures. «C'est le pays le plus en retard depuis que je suis à la FIFA». «Pourtant c'est le seul pays qui avait autant de temps - sept ans - pour se préparer», a-t-il souligné. M. Blatter s'est dit confiant que les manifestations sociales à travers le pays qui avaient perturbé la Coupe des Confédérations l'année dernière ne se répéteront pas lors de la Coupe du Monde. «Je suis

un optimiste, pas un pessimiste. Le football sera protégé. Je crois que les Brésiliens n'attaqueront pas le football directement. C'est la terre natale du football, c'est une religion», a indiqué M. Blatter.

«Mais nous savons qu'il y aura de nouvelles manifestations. L'an dernier, elles avaient été organisées par les réseaux sociaux. Il n'y avait pas d'objectif, mais pendant le Mondial il y en aura peut-être de plus concrètes, de plus structurées», a-t-il estimé.

CHAMPIONNATS ARABE DES CLUBS CHAMPIONS DE JUDO

5 clubs algériens présents au rendez-vous de Casablanca

Cinq équipes dont deux féminines représenteront l'Algérie aux 20es Championnats arabes des clubs champions de judo-2014 prévus à Casablanca (Maroc) du 15 au 21 janvier, a appris hier l'APS auprès de la Fédération algérienne de judo (FAJ).

«Les clubs masculins de la JC Constantine, l'AS Sûreté nationale, le

WB Meftah se sont engagés pour prendre part à ce rendez-vous arabe, alors que chez les dames, ce sont le DS Baba Hacène et Nadi Hassi Messaoud qui y seront présents», a déclaré le président de la FAJ, Messaoud Mati.

La précédente édition du Championnat arabe des clubs champions s'est déroulée en Arabie Saoudite.



La JSM Béjaïa s'est attachée, dimanche après-midi, les services de David Percy Aymeri Louhoungou, un international congolais, évoluant au poste de milieu défensif, selon Achour Hammouche, porte-parole du club de Ligue 1 algérienne de football.

Agé de 24 ans, le joueur congolais transfuge de l'AS Beauvais, club du championnat de France amateurs (CFA), a signé un contrat de dix-huit mois, indique la même source qui ne précise pas le montant du transfert.

C'est l'actuel entraîneur de la JSM Béjaïa, Kamel Djabbour, alors entraîneur de l'équipe du Congo, qui a été à l'origine de ce transfert. Longiligne (1,84 m) et robuste, il joue indifféremment en milieu défensif ou arrière central.

Lounhoungou est la première recrue du mercato pour la JSM Béjaïa, qui entamera demain (lundi) un stage de préparation avec 25 joueurs, parmi lesquels d'anciens joueurs, notamment le gardien de but Djabaret, Mégaliti rétabli après une grave blessure, et Zeghlî, de retour au club après un passage au CS Constantine.

APS



GHANA



Enfin demi-finaliste?



Comment ils se sont qualifiés ?

Placé dans l'un des groupes les plus compliqués des qualifications africaines aux côtés de la Zambie, du Soudan et du Lesotho, le Ghana a gagné cinq de ses six matches. Avec une défaite 1:0 concédée en Zambie et un bilan de 15 buts marqués pour seulement trois encaissés, les Ghanéens ont impressionné. En barrages, les Black Stars ont tiré un gros morceau, sur le papier en tout cas : l'Égypte, septuple championne d'Afrique. Après avoir remporté le match aller 6:1 à domicile, les jeux étaient déjà presque faits. Il aurait fallu beaucoup plus qu'une défaite 2:1 au Caire, lors de la seconde manche, pour priver le Ghana de sa troisième Coupe du Monde d'affilée.

Les joueurs-clé

Avec les vétérans Michael Essien et Sulley Muntari et des joueurs comme André Ayew, Kwadwo Asamoah et Kevin-Prince Boateng dans la force de l'âge, le Ghana possède un entrejeu de premier ordre. À l'avant, Asamoah Gyan aura plus d'un argument pour prouver que le Ghana est un très grand d'Afrique.

BON À SAVOIR

Sélectionneur actuel :
Kwesi Appiah
Meilleures performances en compétition FIFA : Quart de finale de la Coupe du Monde de la FIFA (2010) ; vainqueur de la Coupe du Monde U-17 de la FIFA (1991, 1995) ; vainqueur de la Coupe du Monde U-20 de la FIFA (2009)
Stars du passé : Abedi Pelé, Samuel Kuffour, Ibrahim Sunday

* Source : www.fifa.com

Passé en Coupe du monde

À Allemagne 2006, les Black Stars ont battu la République tchèque et les États-Unis, avant de céder face au Brésil en huitième de finale. Le Ghana n'en a pas moins été la seule équipe africaine à sortir de la phase de groupes. Même scénario en

2010, où les Ghanéens ont égalé la meilleure performance d'une équipe africaine en Coupe du Monde en atteignant les quarts de finale, après avoir battu les États-Unis en huitième. Au final, le dernier représentant africain s'est in-

cliné aux tirs au but, après un penalty manqué d'Asamoah Gyan en toute fin de prolongation. À cette occasion, le Ghana est passé à deux doigts d'être la première nation africaine demi-finaliste d'une Coupe du Monde.



Le maillot officiel

Les autorisations de diffusion pour les chaînes privées reconduites

Les chaînes de télévision privées qui diffusent actuellement en off-shore ont été conviées par le ministère de la Communication à récupérer les prorogations de leurs autorisations arrivées à expiration le 31 décembre dernier, a-t-on appris hier à Alger auprès de responsables de ces chaînes. Les directeurs des chaînes devaient se rendre à une rencontre hier après-midi au ministère de la Communication pour le renouvellement desdites autorisations leur permettant de poursuivre leurs activités en attendant la promulgation de la loi sur l'audiovisuel, conformément à la déclaration du ministre de la Communication, Abdelkader Messahel.

M. Messahel avait déclaré à l'APS, en marge de la journée nationale sur la carte de journaliste professionnel, qu'«en attendant l'entrée en vigueur de la loi sur l'audiovisuel et la mise en place de l'autorité de régulation de ce secteur, ces chaînes bénéficieront de la prolongation de leur autorisation en tant que correspondants étrangers». «Les propriétaires n'ont pas à soumettre une demande. C'est un accord tacite entre les responsables de ces chaînes et le ministère. Les autorisations sont reconduites en attendant l'adoption de la loi», a indiqué une source au niveau du département de M. Messahel. «Le ministère de la Communication par le biais de son secrétariat général, nous a conviés au niveau de ses structures pour récupérer les prorogations des autorisations afin de poursuivre la diffusion des programmes», a indiqué à l'APS le directeur de la chaîne Echourouk TV, Ali Fodhli.

Pour sa part le directeur général d'Ennahar TV, Anis Rahmani, a expliqué que «la prolongation est en cours».

Alant dans le même sens, le directeur général d'El Djazairia TV, Riad Rejdal, a noté que «le renouvellement s'est fait et les directeurs des chaînes sont invités au ministère dans l'après-midi».

Il est à rappeler que les chaînes privées disposant d'autorisations de diffusion étaient au nombre de 5, au 31 décembre 2013.

S'adapter ou disparaître

Concernant la mise en conformité avec les dispositions de la nouvelle loi (actuellement en débat à l'Assemblée populaire nationale) et notamment aux exigences des cahiers des charges qui en découlent, la majorité des directeurs des chaînes interrogés par l'APS déclarent «attendre pour voir».

«Nous sommes des légalistes et nous allons appliquer les décisions des institutions algériennes. Il est clair que nous allons nous adapter pour nous conformer à la nouvelle législation», a souligné le directeur de la chaîne Ennahar TV, qui a précisé toutefois, qu'«il n'a pas encore connaissance de ce que pourraient contenir les cahiers des charges».

«Le projet sur l'audiovisuel reflète la volonté réelle du président de la République d'ouvrir le champ audiovisuel, même si nous avons des réserves, lesquelles sont minimales par rapport à l'importance du texte», a-t-il relevé à ce propos, expliquant que l'ouverture constitue «une chance» pour les professionnels «afin de donner un service de qualité qui prend en considération la situation sensible de l'Algérie». «Nous souhaitons que les textes d'application soient à la mesure de la volonté du président de la République d'ouvrir le champ audiovisuel», a-t-il cependant souligné. Le directeur de la chaîne El Djazairia a estimé, pour sa part, qu'«il faut attendre de voir ces cahiers des charges pour pouvoir se prononcer», laissant entendre, cependant, que d'ores et déjà «la conformité à la loi sur l'audiovisuel ne posera pas de problème». «On peut s'adapter», a-t-il dit. «Le projet de loi stipule que les chaînes seront thématiques avec quelques heures consacrées à l'information, cela nous convient car nous avons 10 heures d'information par semaine. C'est gérable», a-t-il précisé, ajoutant que le débat «se situe ailleurs». «Le challenge est beaucoup plus important. La question des chaînes thématiques est un détail par rapport à la portée de la loi et l'ouverture de l'audiovisuel», a-t-il encore estimé. De son côté, le directeur d'Echourouk TV, a noté que le texte de la loi «se prête à plusieurs lectures», affirmant, dans ce sens, que «rien ne changera dans les programmes télévisuels de sa chaîne». «On évoque les chaînes thématiques or je considère que le divertissement est une thématique, l'information en est une autre. Nous allons nous adapter à notre manière», a-t-il expliqué, indiquant qu'il a eu des discussions avec le ministre de la Communication et qu'il en a déduit que la thématique voudrait dire aussi «multi-thèmes».

APS

L'homme de théâtre algérien M'hamed Benguettaf, décédé dimanche soir à l'âge de soixante-quinze ans des suites d'une longue maladie, a été inhumé hier au cimetière d'El Alia (Alger) en présence d'une foule nombreuse composée d'artistes et d'amis du défunt.



Le dramaturge et directeur du Théâtre national algérien (TNA) a été accompagné à sa dernière demeure par un cortège imposant d'amis, de voisins et d'artistes, à l'instar du comédien Taha Laamiri, du réalisateur Lamine Merbah ou encore des écrivains Wassiny Laaredj et Amine Zaoui.

Des directeurs de théâtres régionaux ont également fait le déplacement pour un dernier hommage à celui qui a donné «un nouveau souffle» au 4^e art algérien, ainsi qu'ont estimé de nombreux comédiens présents.

Ces derniers ont été unanimes à témoigner des qualités humaines et professionnelles du défunt, à l'exemple de Taha La-

M'hamed Benguettaf inhumé au cimetière d'El Alia



mir qui a rendu un hommage à l'artiste et au responsable accompli, tant sur le plan de l'écriture, de la mise en scène, de l'interprétation et de la gestion».

De son côté, le romancier Wassiny Laaredj a déploré la «perle irremplaçable» d'une personnalité qui, dit-il, «a donné une nouvelle force au TNA» en dirigeant cette institution à partir de 2003. Profondément affecté, le directeur du Théâtre régional de Constantine, Mohamed Zetilli a évoqué, pour sa part, le «charisme» du défunt qui se manifestait notamment dans «sa gestion administrative et artistique du TNA».

Né le 20 décembre 1939 à Hussein Dey (Alger), M'hamed Benguettaf intègre la

Radio algérienne en 1963 de rejoindre le TNA en 1966 en tant qu'auteur et adaptateur. En 1990, il fonde la compagnie «Masrah El Kalâa» (Théâtre de la Citadelle) avec, entre autres, le dramaturge Ziani Cherif Ayad avant de diriger le Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi à partir de 2003. Auteur de nombreuses pièces de théâtre comme «Djeha et les gens» (1980), «Arrêt fixe» (1995) ou encore «Fatma» (1998), M'hamed Benguettaf s'était également illustré en tant que comédien en interprétant des rôles dans des œuvres de dramaturges algériens (Kabé Yacine, Ould Abderrahmane Kaki...) ou du répertoire universel comme Shakespeare, Mollière ou Brecht.

MALGRÉ LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION SUR LES ACCIDENTS DE LA ROUTE Début d'année meurtrier sur nos routes

Le bilan des accidents de la route est lourd en ce début d'année. La violence routière fait chaque jour des victimes, endeuillant plusieurs familles. Pour la seule journée de dimanche, 18 morts et 61 blessés ont été enregistrés, dans plusieurs régions du pays, selon un bilan de la Gendarmerie nationale.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Ouargla où 11 personnes sont décédées et 29 autres blessées suite à deux accidents de la circulation survenus séparément. Le premier est survenu dans la commune Sidi Khouiled, causant le décès de 11 personnes et des blessures à 28 autres. En revanche, le second incident s'est produit dans la commune de Hassi Messaoud causant des blessures

à une personne. Les autres accidents mortels ont eu lieu à Djelfa, Sidi Bel Abbès, Béjaïa et Constantine causant le décès de quatre personnes. Par ailleurs, la protection civile a indiqué que seize personnes ont trouvé la mort et 26 autres ont été blessées dans 13 accidents de la circulation survenus dans plusieurs régions du pays, entre jeudi et vendredi dernier.

L'incident le plus tragique s'est produit dans la wilaya d'El-Bayadh où sept personnes sont décédées et trois autres blessées suite à deux accidents de la circulation survenus séparément. Le premier est survenu sur la RN 111, dans la commune d'El-Bayadh, suite à une collision entre un véhicule léger et un camion, a entraîné le décès de trois personnes et

des blessures à deux autres. Quant au second drame, il a eu lieu sur la RN 107, dans la commune de Ghassoul, suite à une collision entre un véhicule léger et un camion causant le décès de quatre personnes et des blessures à une autre. La vitesse excessive, les dépassements dangereux, la négligence des piétons, le non-respect des panneaux de signalisation et la distance de sécurité, les manœuvres dangereuses et le changement de direction sans signalisation, outre les défaillances mécaniques sont les principales causes des accidents de la circulation. Hécatombe, génocide routier, autant de termes qui reviennent cette année encore pour décrire le tableau sombre de l'insécurité routière. Malgré les campagnes de sensibilisation,

rien ne semble freiner l'hécatombe routière. Il est bon de rappeler que le groupement territorial de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Blida a initié samedi et dimanche derniers, une campagne de sensibilisation contre les accidents de la route en direction des conducteurs des camions et des bus de transports en commun. Objectif : expliquer aux conducteurs l'importance du respect du code de la route pour prévenir les accidents de la route. De même, des dépliants sur les sanctions prévues dans la législation en vigueur et des statistiques sur les accidents, sont distribués aux conducteurs afin de les amener à adopter un comportement responsable face au danger de la route.

Amel B

EN PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL ET LA TÉLÉVISION ALGÉRIENNE

Ooredoo parraine la cérémonie du tirage au sort des huitièmes (1/8) de finale de la Coupe d'Algérie 2014



Ooredoo parraine pour la quatrième année consécutive, la cérémonie du tirage au sort des huitièmes (1/8) de finale de la Coupe d'Algérie 2014, organisée dans cette soirée, à Alger. En tant que partenaire fidèle du sport national et sponsor officiel de la Fédération Algérienne de Football (FAF) et de la Coupe d'Algérie 2014, Ooredoo

s'est associée une nouvelle fois à la FAF et à la télévision algérienne pour partager avec le public cet événement sportif majeur.

Très attendue par les passionnés du football, la cérémonie sera retransmise en direct à la télévision nationale et verra la présence de représentants de la FAF, de Ooredoo, des 16 clubs de football

participant à cette compétition, ainsi que des personnalités du monde sportif et des médias. Ces joueurs, qui arborent le logo d'Ooredoo sur leurs maillots, défendront les couleurs de leurs équipes respectives et tenteront de gagner leurs places pour les phases suivantes.